



Réserve Naturelle Nationale BALLONS COMTOIS



Rapport d'activités et financier 2018



Sommaire

1. Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel.....	5
1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113)	5
1.2. Inventaire de la cryptoflore (opérations 511 et 514).....	6
1.3. Inventaire des chouettes d'altitude (opération 112).....	6
1.4. Suivi des papillons de jour, odonates et orthoptères (opération 111).....	6
1.5. Inventaire des hétérocères (opération 511).....	7
1.6. Suivi annuel du Grand Tétras (opération 331)	7
1.7. Suivi des mammifères par piégeage photographique (opération 514).....	7
1.8. Suivi de l'état de conservation des habitats naturels	8
1.9. Suivi des hauteurs d'eau sur la tourbière du Rossely (opération 131).....	8
1.10. Infos naturalistes en bref.....	9
1.11. Base de données Serena (opération 551).....	9
2. Interventions sur le patrimoine naturel	10
2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion).....	10
2.2. Gestion pastorale (opération 124).....	12
2.3. Opérations de génie écologique (opération 124).....	13
2.4. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242).....	13
2.5. Activités cynégétiques (opération 312)	14
3. Gestion des fréquentations et des infrastructures.....	15
3.1. Mise en œuvre de la politique d'accueil (OMT 41).....	15
3.2. Gestion des infrastructures humaines (opérations 241 et 423)	16
4. Surveillance du territoire et police de l'environnement (opération 422).....	19
4.1. Surveillance menée dans le cadre des financements DREAL	19
4.2. Surveillance menée en lien avec les autres services de police.....	20
4.3. Bilan des infractions et verbalisations	20
4.4. Conclusion.....	21
5. Information des publics et ancrage local.....	22
5.1. Entretien et renforcement de la signalétique réserve naturelle (opération 611&612)	22
5.2. Communication (opération 612).....	23
5.3. Veille sur les mentions RNBC sur tous les supports (opération 613).....	23
5.4. Animations scolaires et grand public (opérations 621 et 622).....	23
6. Gestion administrative & relations avec les partenaires.....	24
6.1. Comité consultatif	24
6.2. Mouvement de personnel.....	24
6.3. Formation du personnel.....	25
6.4. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur	25
7. Bilan financier 2018	26
8. Annexes	28

Liste des abréviations, sigles et acronymes

AFB	Agence Française pour la Biodiversité
CBNFC-ORI	Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés
CEN	Conservatoire d'espaces Naturels
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DREAL BFC	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté.
GTV	Groupe Tétrás Vosges
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
OGS	Opération Grand Site
PDBF	Planche Des Belles Filles
PSDRF	Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières
Serena	Logiciel de gestion de bases de données naturalistes
Sigogne	Portail de description de la biodiversité en Franche-Comté
SMIBA	Syndicat Mixte du Ballon d'Alsace
SMPM	Société Mycologique du Pays de Montbéliard
TA	Timbre amende

L'Office National des Forêts et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges ont été nommés gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois, créée par le décret ministériel n° 2002-962 du 4 juillet 2002.

Cette mission leur a été confiée, après consultation du Comité Consultatif et avis des communes concernées, par M. le Préfet de Haute-Saône dans le cadre d'une convention.

La mise en œuvre de cette convention reste placée sous le contrôle de la Préfecture de Haute-Saône après avis du Comité Consultatif qui réunit les partenaires de la Réserve (collectivités, propriétaires, usagers, associations et scientifiques).

Ce rapport d'activités a pour objectif de présenter l'état d'avancement des différentes actions entreprises dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Ballons Comtois (cf. plan de gestion 2015-2024) au cours de l'année 2018. La rédaction de ce document s'est achevée le 07/03/2019.

1. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113)

Sur la réserve naturelle, 4 espèces végétales méritent une attention particulière de la part des gestionnaires, de par leur degré de rareté et de menace à l'échelle de la Franche-Comté et du massif vosgien. Elles font par ailleurs l'objet de plans de conservation régionaux, pilotés par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC).

- Polystic de Braun :

Aucune action ciblée sur cette espèce n'a eu lieu en 2018 : les gestionnaires ont cependant répondu à un appel à projet de l'INPN début 2018 en vue d'améliorer la connaissance de cette espèce sur la partie vosgienne de la RNBC, mais n'ont pas été retenus.

- Lycopode inondé :

Dans le cadre du suivi mis en place pour cette espèce en partenariat avec le CBNFC-ORI, un comptage a été réalisé le 29 août avec Olivier Billant sur la tourbière du Rossely. L'absence du 4^{ème} piquet (Cf rapport 2017) sur la placette de suivi complique la réalisation du comptage puisque, de fait, 2 côtés ne peuvent plus être comptabilisés. Nous nous interrogeons donc sur l'évolution du suivi de cette espèce. En effet, la méthodologie choisie en 2012, permet d'observer les brins qui sortent du carré de suivi. Mais cela ne permet pas de dire si la tâche s'étend ou simplement se déplace. Le CBNFC-ORI souhaite réfléchir à l'évolution de ce suivi. Ci-contre une photo prise en toute fin d'automne cette année (particulièrement sèche) qui montre des strobiles très visibles, facilement identifiables.



- Lycopode des Alpes :



Dans le cadre du suivi mis en place pour cette espèce en partenariat le CBNFC-ORI, un comptage a été réalisé le 29 août sur les placettes permanentes du ballon de Servance. Comme souvent ces dernières années, le décompte des strobiles de l'année en cours (n) et surtout ceux de l'année à venir (n+1) nous interroge (difficultés pour distinguer les n des n+1, voir même difficulté à identifier les n). Nous décidons de faire le décompte de notre mieux et de revenir régulièrement d'ici la fin de l'année pour voir si des évolutions morphologiques à l'automne permettrait un décompte plus aisé. Une dernière sortie des gestionnaires le 29 novembre ne permet pas d'identifier plus facilement les strobiles. Un bilan du comptage d'août est en cours de rédaction par le CBNFC-ORI.

Par ailleurs, nous avons proposé à notre partenaire l'UFR sciences de Montbéliard de mener une réflexion sur cette espèce et son suivi dans le cadre d'un projet tutoré de Master 1. L'université se propose de mener :

- une étude génétique sur les sous populations, par prélèvement de petits fragments d'individus puis analyse en laboratoire. L'idée est de tenter de comprendre le fonctionnement de la ou des (méta)population entre elles.

- Des prélèvements et analyse des sols par carottage (types, textures, structures...) et mycorhizes, afin de dégager d'éventuelles tendances quant à la colonisation ou pas de tel ou tel espace.

Ce travail serait à mettre en parallèle avec d'autres populations soit par l'intermédiaire d'études bibliographiques, soit en répétant le protocole dans d'autres sites dans le massif vosgien si ces premières expertises semblent concluantes. Ce travail sera mené sur plusieurs années et en concertation avec le CBNFC-ORI.

Dans le cadre de ce projet, une première sortie de terrain a eu lieu le 04 octobre.

- Orchis blanchâtre :

Le suivi prévu dans le plan de gestion pour cette espèce au Ballon de Servance n'a pas encore été mis en place faute de temps.

1.2. Inventaire de la cryptoflore (opérations 511 et 514)

1.2.1. Deuxième année d'études sur les champignons (Budget études et travaux 2018-PNRBV)

L'année 2018 a vu la poursuite d'une étude qui s'étale sur une durée de 3 ans pour inventorier la mycoflore dans les parcelles 39 (réserve intégrale), 40 et 41 (forêt exploitée) de la forêt domaniale de Saint-Antoine. En outre la tourbière du Rossely est également inventoriée.

15 sorties ont été réalisées par la Société Mycologique du Pays de Montbéliard en 2018, permettant de réaliser 1208 récoltes correspondant à 462 espèces. Parmi les espèces observées, en référence à la « liste rouge de Franche-Comté, 2013 » :

- Une est classée en danger critique d'extinction,
- 11 espèces sont en danger d'extinction,
- 15 espèces sont vulnérables,
- 47 espèces sont nouvelles pour la fonge comtoise ou haut-saônoise.



Un rapport intermédiaire a été remis par la SMPM, et des analyses patrimoniales et fonctionnelles des résultats seront réalisées la dernière année de l'étude en 2019 ou 2020.

1.2.2. Amélioration des connaissances sur les bryophytes

Des réflexions ont été menées au cours de cette année, en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Lorraine pour améliorer la connaissance sur les bryophytes sur le versant lorrain de la réserve naturelle, qui recèle un très fort potentiel pour ce groupe. En particulier, la réserve naturelle et le conservatoire ont répondu à l'appel à projet de l'INPN cité en 1.1, en vain.

1.3. Inventaire des chouettes d'altitude (opération 112)



Bastien Jeanblanc, stagiaire en master 1ère année à l'université de Montbéliard, a été recruté en 2018 sur cette thématique. Voici un extrait du résumé de son rapport de stage :

« La chouette de Tengmalm et la chouette chevêchette sont deux espèces de rapaces nocturnes qui bénéficient de mesures de protection en France et qui figurent dans l'annexe 1 de la directive oiseaux. Elles sont de bons indicateurs de la qualité des milieux et de la bonne santé des forêts mixtes montagnardes où elles nichent. La Réserve Naturelle des Ballons Comtois a, en 2008, mis en place un inventaire de ces deux espèces afin de connaître les effectifs des populations. Au sein de cette réserve, les deux rapaces nocturnes font partie des espèces remarquables et les gestionnaires s'interrogent sur l'évolution des populations depuis 2008. C'est pour cette raison qu'un inventaire a été réalisé en 2018, entre le 15 février et le 20 avril, dans l'optique de mettre à jour les données sur ces deux espèces. Ainsi, les transects ont été établis sur l'ensemble de la surface de la réserve et ils ont tous été parcourus 2 fois, avec mis en place d'un protocole de repasse. »

Dans le cadre de ce stage, Bastien a courageusement parcouru 160 kilomètres au cours de 27 sorties nocturnes, seulement aidé sur quelques sorties par les 2 personnels salariés. 10 contacts avec des chanteurs de chouette de Tengmalm et un contact de chevêchette ont été réalisés au cours du stage. Ces résultats sont similaires à ceux de 2008 pour la chouette de Tengmalm. Quant à la chevêchette d'Europe, elle a été détectée en 2018 dans un secteur connu depuis 2015 pour héberger un couple. Des résultats encourageants pour ces 2 espèces !!

1.4. Suivi des papillons de jour, odonates et orthoptères (opération 111)

Quelques exuvies en cours d'analyse ont été récoltées en 2018 sur les différentes tourbières de la RNBC. Les résultats seront connus courant 2019.

Concernant les papillons de jour et orthoptères, aucun suivi ou inventaire n'a été mené cette année faute de temps et de compétences.

1.5. Inventaire des hétérocères (opération 511)

Les membres bénévoles de l'Observatoire Pour les Insectes et leur Environnement de Franche-Comté (OPIE FC) ont réalisé 13 sorties : hors RNBC en début de saison à l'abri Mérique (en attendant l'autorisation du comité consultatif), puis sur les sites du Plain des Bœufs, de la Planche des Belles Filles en lisière avec la forêt communale de Lepuix, du Ballon de Servance et du Rossely. Equipés de lampe plus ou moins fortes et de draps blancs, ils ont ainsi inventorié 408 papillons de nuit représentant 244 espèces différentes. La détermination se fait à vue et, sauf exception, ne nécessite pas de destruction. Les gestionnaires ont participé à une sortie nocturne, le 11 septembre 2018. Ces résultats sont très prometteurs. Il est prévu de réaliser une nouvelle campagne dans ou à proximité de la RNBC en 2019.



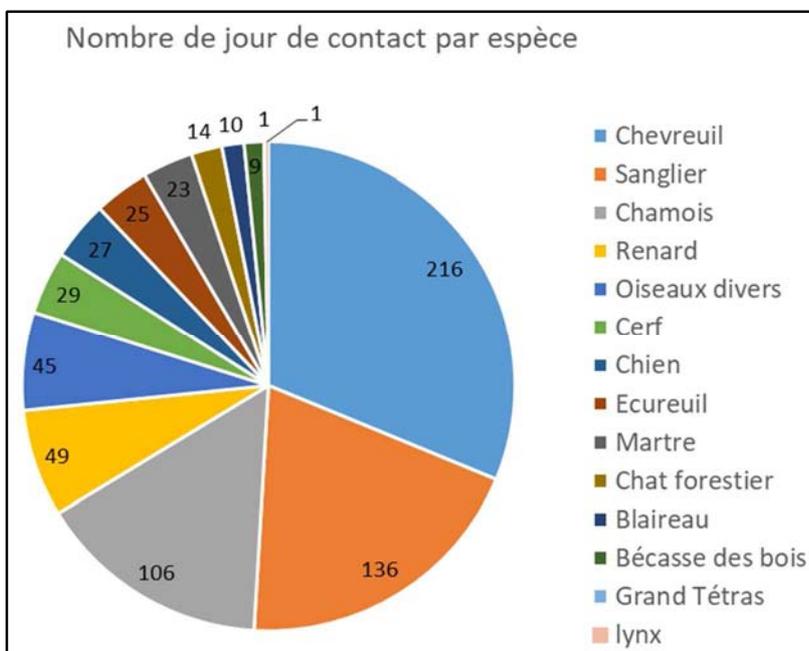
1.6. Suivi annuel du Grand Tétrás (opération 331)

En 2018, 13 sorties ont été effectuées, directement ou indirectement à la recherche d'indice de grand tétras. Elles ont été effectuées sur la crête ouest et le secteur de la Grande Goutte. Le résultat est décevant puisqu'aucun indice de présence du Grand Tétrás n'a été détecté. A noter qu'une trace de Gélinoite a été observée dans le secteur de la Grande Goutte.

Par ailleurs, le suivi printanier et estival mis en place par le GTV en 2016 et 2017 par l'intermédiaire de 4 pièges photographiques placés en divers points du plateau de Bravouse a été reconduit en 2018 (étendu à presque toute l'année 2018). Aucune observation de tétraonidé n'a pu être faite par ce biais.

1.7. Suivi des mammifères par piégeage photographique (opération 514)

Huit pièges photos ont fonctionné en 2018 sur la réserve naturelle, prenant des milliers de photos sur une durée cumulée d'environ 2000 jours. Ils appartiennent au Groupe Tétrás Vosges, à l'Observatoire des Carnivores Sauvages et à la réserve naturelle. Les gestionnaires ont systématiquement récupéré et analysé les photographies à chaque relevé, ce qui a permis de dresser un bilan des espèces prises en photo chaque jour. Les résultats ci-dessous sont cumulés avec ceux de 2017.



1.8. Suivi de l'état de conservation des habitats naturels

1.8.1. Suivi de l'évolution de la végétation des habitats prairiaux (opération 121)

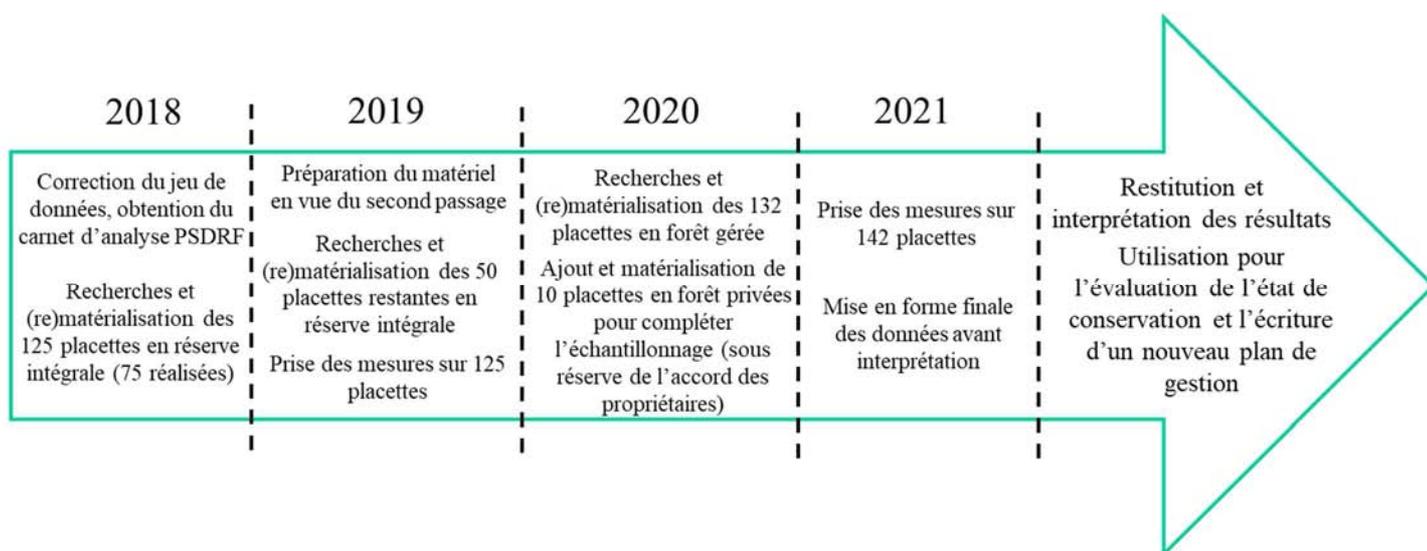
La réserve naturelle dispose d'un réseau de **39 placettes permanentes de suivi** de 50m² réparties sur les 4 prairies pâturées de la réserve naturelle : Ballon de Servance (19), Querty (7), Beurey (8) et Plain des Bœufs (5). Ces placettes sont suivies par des relevés phytosociologiques, tous les 3 à 4 ans en moyenne, depuis 2004. En 2018, ces relevés, encadrés par Fabien Dupont du PNRBV, ont été réalisés au Ballon de Servance et au Querty. L'interprétation de ces résultats n'interviendra que fin 2019, lorsque les relevés sur la chaume du Beurey auront été réalisés. Un rapport global pour les 4 prairies pourra alors être rédigé.



1.8.2. Suivi de l'état de conservation des habitats forestier : Mise en place du second passage du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) (opération 231)

L'année 2018 aura marqué le lancement de la campagne du second passage du PSDRF. Pour mémoire, la réserve naturelle dispose d'un réseau de **257 placettes permanentes de suivi** en forêt domaniale et communale. Les premiers relevés avaient eu lieu il y a 10 ans, selon le protocole téléchargeable à cette adresse : http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/fichiers/notice_psdrrf.pdf.

Le schéma ci-dessous représente le calendrier prévisionnel de ce second passage. Le premier défi avant de reprendre les mesures est de retrouver puis rematérialiser les placettes installées à partir de 2008. Des écarts de plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de mètres existaient entre les coordonnées GPS de 2008 et le centre réel de certaines placettes ; rendant ainsi leur recherche épique ! Toutes les placettes recherchées en 2018 ont été retrouvées (soit 75 placettes en réserve intégrale), ce qui est rassurant pour l'intégrité et la robustesse du jeu de donnée !



1.9. Suivi des hauteurs d'eau sur la tourbière du Rossely (opération 131)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des tourbières du Rossely, du matériel a été acheté en 2014 afin de suivre les hauteurs d'eau corrélées à la pluviométrie du site. L'installation a été faite en juin 2015 et le matériel enregistre des données depuis le 22 octobre 2015.

En 2018, les sondes de suivi des hauteurs d'eau ont été relevées et redémarrés le 29 novembre sans aucune difficulté grâce à l'utilisation du nouveau câble de lecture (acheté fin 2017, cf. rapport 2017). Le pluviomètre a été installé le même jour que le redémarrage des sondes, en novembre. Les données seront analysées en 2019.

1.10. Infos naturalistes en bref....

- Sur information du CBNFC, les gestionnaires ont pu confirmer la présence du **Botryche lunaire** au Ballon de Servance, sur le terrain militaire (photo ci-contre).
- La présence du **lynx boréal** a pu être confirmée à plusieurs reprises par les gestionnaires, l'ONF et des pièges photographiques en fin d'année 2018 sur le massif des Ballons Comtois.
- Un nouvel indice de **gêlinotte des bois** a été trouvé par le Groupe Tétràs Vosges au cours de l'hiver
- Une reproduction de **faucou pèlerin**, datant de juin 2017, a été rapportée aux gestionnaires de la RNBC début 2018. Bastien Jeanin, Coordinateur bénévole du groupe local de Belfort, a en effet détecté la présence de 2 adultes et de 3 jeunes sur une falaise en forêt privée de Mme Choffé.



1.11. Base de données Serena (opération 551)

Les gestionnaires alimentent cette base de données naturaliste propre à la RNBC avec toutes les observations qu'ils font ou qui leur parviennent. En 2018, faute de temps, seules quelques données ont pu être saisies. A ce jour, la base comporte **22 497 données réparties en 2 212 taxons**. En l'état, voici comment se répartissent les nombres de taxon :



Amphibiens (Amphibia)	8
Annélides (Annelida)	0
Arachnides (Arachnida)	0
Blattes, Mantres, Termites (Dictyoptera)	1
Bryophytes (Bryophyta)	309
Champignons (Fungi)	520
Chromistes (Chromista)	1
Coléoptères (Coleoptera)	516
Collemboles (Collembola)	0
Crustacés (Crustacea)	1
Diptères (Diptera)	25
Ephémères (Ephemeroptera)	0
Forficules (Dermaptera)	0
Hémiptères (Hemiptera)	0
Hyménoptères (Hymenoptera)	48
Lépidoptères (Lepidoptera)	93
Mammifères (Mammalia)	34
Mécoptères (Mecoptera)	1
Mollusques (Mollusca)	16
Névroptères (Neuroptera)	0
Odonates (Odonata)	31
Oiseaux (Aves)	73
Orthoptères (Orthoptera)	35
Perles (Plecoptera)	0
Phryganes (Trichoptera)	0
Plantes (Plantae)	487
Plathelminthes (Platyhelminthes)	0
Poissons (Pisces)	2
Protistes (Protoctista)	6
Reptiles (Reptilia)	5
Rotifères (Rotifera)	0



Dans le but de pouvoir enfin mettre en commun ces données avec celles de l'ensemble des collègues de Bourgogne-Franche-Comté, une rencontre a été organisée entre les responsables de la plateforme Sigogne, des agents du PNRBV et les gestionnaires de la RNBC à Munster, le 7 septembre 2018. Après une présentation de l'outil et des discussions sur les attentes et besoins de chacun, il a été convenu que les responsables de la plateforme envoient le fichier d'échange de données compatible avec la base Serena. A ce jour, nous sommes toujours en attente de ce fichier.



2. INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion)

2.1.1. Aménagements forestiers (opération 223)

- Forêt communale de Plancher les Mines

La phase terrain de cet aménagement a eu lieu en 2018. Sa rédaction est en cours par le service forêt de l'ONF Agence Nord Franche-Comté et doit être finalisée à la fin du premier semestre 2019.

La surface totale de cette forêt est de 622 ha et est concernée par la RNBC pour 11ha20.

- Forêt communale de Haut-du-Them-Château-Lambert

La phase terrain de cet aménagement a eu lieu en 2018. Sa rédaction est en cours par l'UT de Servance de l'Agence Nord Franche-Comté et doit être finalisée à la fin du premier semestre 2019.

La surface totale de cette forêt est de 229 ha et est concernée par la RNBC pour 1ha77.

2.1.2. Application d'une sylviculture favorable à la biodiversité

- Rencontre du « groupe expert » (opération 221)

Cette rencontre entre ONF, gestionnaires de la RNBC, DREAL et GTV a pour but de garantir la mise en œuvre d'une sylviculture favorable à l'habitat du Grand Tétrás et à la biodiversité en générale en forêt domaniale, par une réflexion sur le choix des arbres à prélever avant le martelage.

La journée du 22 août 2018 a permis au groupe de visiter et discuter le programme des coupes 2019 en forêt domaniale de Saint Antoine. Sur les 7 parcelles inscrites au programme par l'ONF, ne sont retenues pour le martelage en 2018 et l'exploitation 2019, que 4 parcelles. Les 3 autres sont reportées à une date ultérieure. Ce choix s'appuie notamment sur le fait que plusieurs parcelles de l'assiette de coupe 2018, marqués en 2017, n'ont pas pu être exploitées comme prévu cette année pour des raisons d'accessibilité. Leur exploitation est potentiellement reportée à 2019.



- En forêt communale de Lepuix, 5 parcelles étaient inscrites à l'état d'assiette 2019. Des échanges ont eu lieu entre les gestionnaires et l'ONF préalablement au martelage. Toutes ces parcelles ont été martelées à l'automne et seront mise en vente en juin 2019.

2.1.3. Martelage & exploitation forestière

L'objectif ici est de faire état des périodes réelles d'exploitation forestière sur le site, à mettre en comparaison avec les périodes de martelage. Pour les programmes de coupes antérieures à 2018, les éléments qui ont évolué depuis les rapports d'activités des années précédentes sont indiqués en gras dans les tableaux.

- Activités selon le programme de coupe 2016

Forêt	Parcelle	Surface	Volume	Prélèvement	Type de coupe	Observations		
		Parcourue	total			Martelée	Vendue	Exploitée
		ha	m3	m3/ha				
FC Lepuix-Gy	45	8,30	299	36	Irrégulier	2015	Oui	Terminée 2018
	46	11,20	679	60	Irrégulier	2015	Oui	Terminée 2018
	47	8,20	342	42	Irrégulier	2015	Oui	Terminée 2018

- Activités selon le programme de coupe 2017

Forêt	Parcelle	Surface	Volume	Prélèvement	Type de	Observations		
		Parcourue	total	m3/ha	coupe	Martelée	Vendue	Exploitée
		ha	m3					
FC Lepuix-Gy	7	6	427	71	Irrégulier	2016	Oui	Terminée 2018
FC Giromagny	1	2	95	48	Irrégulier	2016	Oui	NON
	2	8.20	473	58	Irrégulier	2016	Oui	NON

- Activités selon le programme de coupe 2018

Forêt	Parcelle	Type de coupe	Surface	Volume	Prélèvement	Arbre bio	Observations		
			Parcourue	total	m3/ha	conservé	Martelée	Vendue	Exploitée
			ha	m3		Nb/ha			
						parcouru			
FC Lepuix-Gy	8	Irrégulier	8,4	539	64	3	2017	2018	NON
	9	Irrégulier	5,7	334	59	5	2017	2018	NON
	21	Irrégulier	8,5	545	64	3,8	2017	2018	NON
FC Giromagny	3	Irrégulier	7	376	54	6,8	2017	2018	2018
	9 partie	Irrégulier	6	385	64	Inconnu	2017	2018	2018 *
FP Goutte Louis	12	Coupe jardinatoire	13,95	Inconnu	/	Inconnu	2018	/	2018 Exploitation partielle
	13	Coupe jardinatoire	7,96	Inconnu	/	Inconnu	2018	/	
FD Saint-Antoine	7	Irrégulier	21,83	1488	68	7,9	2017	2018	2018 terminée
	9	Irrégulier	9,6	926	96	7,6	2017	2018	
	10	Irrégulier	8,24	525	64	13	2017	2018	
	28ii	Eclaircie résineuse	16,78	Non martelé	107 estimé avant coupe	Inconnu	Non	Exploitation externalisée ; prévue 2019	
	82im-ja "partie résineuse" & 64i	Irrégulier & Eclaircie résineuse	9,19	1057	115	12,3	2017		
	82im-ja "partie feuillus nord-est	Irrégulier	13,09	397	30		2017	2018	2018 terminée
	61im-62im-64im&61at	Irrégulier	17,87	1208	68	7	2017	Différée à 2020**	

* : cette partie de parcelle a été exploitée en plusieurs fois en lien avec les différents peuplements présents. Un demi hectare de perche feuillus au bord de la route forestière ont été traité en bois de chauffage en 2017. Les résineux ont été, pour la première fois en forêt communale sur ce secteur, façonné (exploitation à la charge de la commune avant la vente des bois). Cette exploitation est terminée. L'ONF s'interroge sur l'opportunité de couper, en 2019, encore quelques perches de diamètre 15-20 cm, non coupée par les bucherons en 2018. Cette coupe pourrait être encore traitée en bois de chauffage.

** : les fortes pluies de début 2018 et orages de juin ont fortement endommagées la route forestière de la goutte des saules. Or c'est le seul accès possible pour l'exploitation de ces parcelles. L'exploitation est donc reportée à 2020 dans l'attente de mise en œuvre de travaux de réparation.

- Travaux sylvicoles :

En forêt domaniale, chaque coupe est suivie l'année n+1 de travaux sylvicoles, mis en œuvre par les équipes d'ouvriers de l'ONF. En forêt communale et privée, la mise en œuvre de travaux est plus aléatoire, et dépend évidemment des possibilités budgétaires du propriétaire.

Le programme des travaux sylvicoles mis en œuvre sur le territoire est présenté en comité consultatif tous les ans.

2.1.4. Bilan des coupes non programmées en 2018

Un fort coup de vent a provoqué une zone de chablis dans la parcelle n°8 de la FD de Saint-Antoine. Les chablis isolés ont été laissés sur place mais l'ONF a souhaité récolter les poches plus denses. Après discussions et visite de terrain entre gestionnaires ONF et PNRBV, il a été décidé de ne pas récolter plusieurs chandelles, ces arbres morts présentant un fort potentiel pour la biodiversité. Sur environ 2 ha ce sont donc 140m³ qui ont été désignés et récoltés au cours de l'été.

2.1.5. Entretien des infrastructures forestières par les propriétaires (en forêt domaniale de Saint-Antoine)

Suite aux crues de janvier 2018 et aux violents orages de juin 2018, l'ONF a mis en œuvre des travaux d'urgence sur plusieurs de ses infrastructures :

- Travaux de rétablissement de la circulabilité des routes forestières du Stalon, Bourbet, Fougères et Cavalier.
- Travaux d'urgence sur les routes forestières de la Goutte des Saules et du Goulot du Loup : rétablissement écoulements, reprofilage chaussée, traitement fontis et effondrements.

2.2. Gestion pastorale (opération 124)

2.2.1. Le pâturage

Les chaumes des Ballons Comtois constituent 4 enclaves totalisant près d'une centaine d'hectares au sein d'un espace forestier de plus de 2000 ha. Situées entre 900 et 1200 m d'altitude sur une roche-mère granitique, elles correspondent au dernier maillon méridional des hautes chaumes du massif vosgien, qui s'étendent sur plus de 3000 ha jusqu'aux chaumes du Tanet-Gazon du Faing au nord.

En 2018, trois de ces quatre espaces ouverts ont été pâturés au sein de la RNBC : la chaume du Ballon de Servance, le Plain des Bœufs et la chaume du Querty. Trois agriculteurs se partagent la charge de mener des pâturages estivaux, sur la base de cahiers des charges écrits par les gestionnaires. Le fait marquant de la saison 2018 est la forte sécheresse estivale qui a perturbée l'ensemble de la saison de pâturage.

Concernant le Ballon de Servance, plusieurs actualités sont détaillées dans le compte rendu de la réunion avec l'Association Foncière Pastorale en **annexe 1**. 16 vaches (génisses), 9 veaux et un taureau ont été montés du 1^{er} juillet au 7 octobre 2018. Si l'eau n'a pas trop manqué dans le parc du bas, l'agriculteur a une nouvelle fois dû monter de l'eau tous les 2 jours dans le parc du haut, pour la troisième année consécutive.



Une nouvelle convention a été signée en 2018, toujours avec la même agricultrice Sandrine Gouat. A l'heure de la rédaction de ce bilan, aucune information sur la nature et la quantité de bêtes montées sur le Querty en 2018 n'a été transmis par l'agricultrice.

La sécheresse estivale n'a pas permis de monter de bêtes sur la chaume du Beurey en 2018. Des réflexions devront être menées en vue du renouvellement de la convention en 2019.

Enfin, concernant le Plain des Bœufs, le candidat pressenti en 2017 pour mettre quelques vaches s'est finalement désisté. Le choix s'est reporté sur un pâturage ovin, en collaboration avec un agriculteur de Lepuix (qui monte également ses moutons à la Planche des Belles Filles). Pour cette première année de pâturage, 10 brebis ont été montées entre mi-septembre et mi-octobre. Cette année de transition aura permis la remise en état de clôture par l'agriculteur, et un budget « étude et travaux 2018 » aura permis le financement de 2 abreuvoirs taillés dans des chablis environnants (entreprise Mil Sabots).

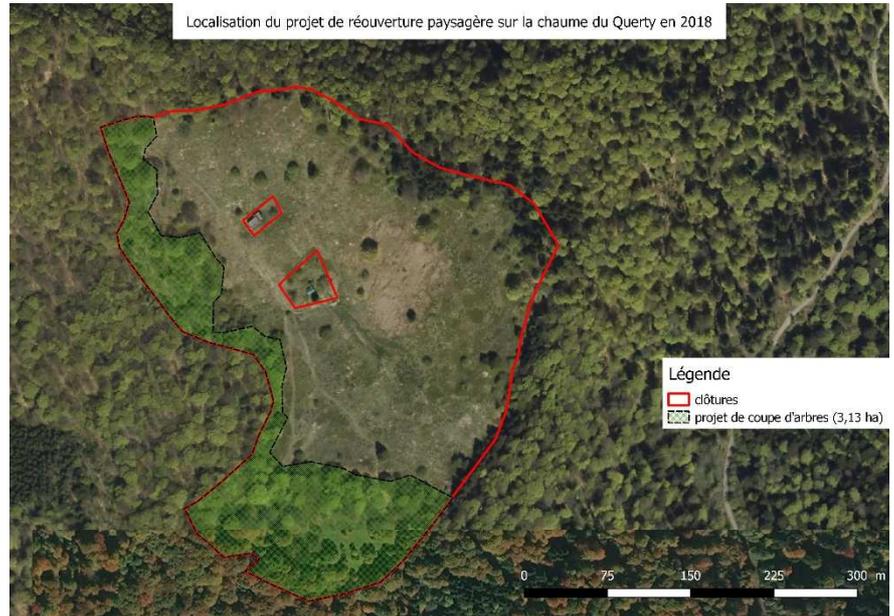
2.2.2. Interventions manuelles

Dans le cadre de l'opération 124, au **Querty**, un budget « études et travaux 2018 » a permis une nouvelle fois le passage d'un rouleau brise fougère par l'entreprise de débardage à cheval « Mil Sabots ». Au bout de la 5^{ème}

année de lutte, les effets positifs se font ressentir : la surface de la tache de fougère aigle a été réduite de 10% et la densité de pied a diminué. Dans les années à venir, il conviendra de ne pas relâcher les efforts engagés pour la lutte contre cette espèce très dynamique.

2.3. Opérations de génie écologique (opération 124)

Un projet, initié et mené par la commune d'Auxelles-Haut, vise à procéder à une coupe d'arbre sur une surface de 3,13 ha incluse dans la chaume du Querty. Ce projet d'agrandissement de la chaume, s'il s'inscrit dans le cadre du plan paysage de la commune, ne fait pas partie des opérations retenus dans le plan de gestion de la réserve (2015-2024). Pour autant, il s'inscrit dans l'esprit de l'opération 124 « mettre en œuvre une gestion pastorale et/ou des actions de génie écologique permettant le maintien de l'ouverture des chaumes, plains, prairies ». Les gestionnaires de la réserve naturelle ont souhaité être associés à ce projet afin de concilier ces travaux lourds



avec les enjeux environnementaux pour revenir rapidement à un état prairial de bonne qualité. Ils ont émis ainsi les préconisations suivantes auprès de la commune :

- En préambule, vérifier avec l'ONF les limites forestières terrain soumis/terrain non soumis dans ce secteur bien en amont de la mise en œuvre de ce chantier.
- Mener les travaux entre le 15 juillet et le 14 décembre. La circulation des engins lourds devra se faire impérativement en période sèche.
- Laisser des arbres ou bouquets d'arbres isolés à hauteur de 3 par hectare, soit une dizaine à l'échelle de la coupe. Les gestionnaires ont matérialisé les arbres à ne pas couper par de la rubalise.
- Couper les arbres qui ont des branches qui surplombent la clôture en bordure extérieure, pour éviter de trop lourds dégâts sur celle-ci les années suivant la coupe, sous réserve de l'accord du gestionnaire forestier et du propriétaire.
- Permettre la mise en œuvre du pâturage sur le reste de la prairie en coordination avec l'agricultrice par la pose d'une clôture temporaire.
- Prévoir une remise en état, si nécessaire, de la clôture et des portes d'accès à la chaume par l'exploitant forestier à la suite du chantier.
- Concernant la question du réensemencement, la consultation de quelques spécialistes botanistes nous confirme que la végétation reprendra ses droits toute seule (même si ce sera plus lent qu'en réensemencant). Une solution qui pourrait être retenue serait d'ensemencer avec des graines récoltées dans la chaume elle-même, mais sans travail du sol.

Les gestionnaires ont été invités par la commune à la mise en chantier le 11 septembre 2018. Cette rencontre a permis d'échanger sur le terrain avec l'entreprise Billotte sur certains points concrets pour prise en compte dans les travaux.

A la fin d'année 2018, les $\frac{3}{4}$ des arbres ont été coupés et les souches ont été arrasées. Les demandes des gestionnaires ont bien été respectées. Le chantier reprendra à partir du 15 juillet 2019.

2.4. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242)

Les gestionnaires de la réserve naturelle ont procédé à l'arrachage de plusieurs centaines de pieds de Balsamine de l'Himalaya, en fin d'été, dans la parcelle 44 de la forêt domaniale de Saint-Antoine, en bordure de la réserve naturelle. Afin d'assurer un suivi spatio-temporel de cette espèce sur et autour de la RNBC, un travail de cartographie SIG des stations a été mené et sera mis annuellement à jour.

Une veille active doit être maintenue sur ce point notamment lors de la mise en œuvre de travaux d'infrastructure.

2.5. Activités cynégétiques (opération 312)

Aucune rencontre du « groupe chasse » n'a eu lieu en 2018.

Concernant la circulation des véhicules à moteur pour cette activité, le projet de plan de circulation n'a pas pu être présenté au comité en 2018.

Aucune action de chasse n'a eu lieu dans la réserve de chasse durant cette année.

- *Sanglier*

- Dans les lots de chasse n°1 et 2 de la domaniale de Saint-Antoine, sur proposition des gestionnaires, l'ONF interdit depuis longtemps à ses adjudicataires la chasse après le 15 décembre, pour leur partie de lot en réserve naturelle. L'objectif est le maintien d'une quiétude maximale sur la réserve naturelle à partir de cette date. Au regard de la taille importante de la réserve de chasse (1000 ha) dans la réserve naturelle, et de la sensibilité des milieux qu'elles abritent, les gestionnaires sont attentifs au maintien d'une population de sanglier compatible avec les enjeux de préservation de la faune. Depuis la création de la réserve, des discussions ont eu lieu régulièrement sur cette thématique. Des actions de chasse ont parfois été menées dans la réserve de chasse dans des périodes où la densité de sanglier était estimée par l'ensemble des acteurs beaucoup trop importante (année 2005-2007 notamment). Sans que la situation ne soit aussi préoccupante ces dernières années, les gestionnaires souhaitent s'associer à toutes les discussions permettant à l'activité de chasse de se dérouler dans de bonnes conditions hors réserve de chasse. C'est dans cet esprit que les gestionnaires ont donné un avis favorable à la demande du responsable du lot n°1 de Saint Antoine de réaliser deux battues supplémentaires au-delà du 15 décembre, en l'absence de neige.

- Sur proposition d'un adjudicataire et de l'ONF, en accord avec les gestionnaires Natura 2000 et de la réserve, un test d'agrainage en périphérie de la réserve attribué à titre dérogatoire semblait donner des résultats intéressants lors de la mise en place. Les conditions proposées sont encadrées et surveillées par les agents ONF. Il est clairement demandé de pratiquer un agrainage à titre dissuasif en quantité raisonnable, à distance des limites de la RNBC. Il ne s'agit pas de "nourrissage". Pour la saison 2018/2019, sur le lot n°1, ce sont 2 points d'agrainage qui ont été maintenus (pour moins de 100 kg de maïs sur l'ensemble de la saison). L'adjudicataire indique que selon lui, l'agrainage ne permet pas de maintenir les sangliers hors de la réserve (de chasse ou naturelle après le 15/12). L'utilité identifiée est d'observer la présence ou non de compagnie dans un secteur ou un autre et donc orienter les battues. Les gestionnaires s'interrogent donc sur la pertinence du maintien d'un tel dispositif pour la prochaine saison.

- *Chamois*

Suite aux difficultés d'acceptation des résultats des comptages « chamois » par les fédérations de chasse, l'ONF a souhaité changer de méthode de suivi pour cette espèce ; Le principe d'une évaluation « à dire d'expert » a été acté à partir de 2018. Il en découle une carte de localisation et d'estimation d'effectif des chevrées produites par l'ONF (cf. « vue globale » **annexe 2**). A l'initiative des DDT, et portée par l'ONF, une réunion de terrain a réuni à l'automne les principaux acteurs de la forêt et de la chasse pour constater les niveaux d'abrutissement en forêt sur le « massif Ballons Comtois ». Cette rencontre doit servir de base à la discussion des attributions pour la saison 2019/2020.

- *Equilibre sylvo-cynégétique*

En forêt domaniale de Saint Antoine, deux enclos de 40m² ont été installés (Parcelles 18 et 56/57) en 2016 dans le but de suivre l'impact de la grande faune sur la régénération forestière. Les relevés ont été réalisés sur une demi-journée début mai par deux agents ONF accompagnés de l'adjudicataire du lot et un de ses chasseurs. Les résultats ne seront exploités qu'après 5 années de suivi.

3. GESTION DES FREQUENTATIONS ET DES INFRASTRUCTURES

3.1. Mise en œuvre de la politique d'accueil (OMT 41)

3.1.1. Manifestations sportives (opération 412)

A l'automne, la DREAL BFC a diffusé l'arrêté préfectoral « cahier des charges des manifestations sportives et concentrations de véhicules à moteur » à de nombreuses fédérations sportives nationales (liste en **annexe 3**).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce cahier des charges, comme en 2017, deux organisateurs ont dû présenter leur manifestation respective en comité consultatif du fait du nombre de participants supérieur aux seuils de participants : les 3 Ballons et le Belfortail.

- Pour les 3 Ballons, la course a été acceptée sous réserve que l'organisateur limite son nombre de participants à 3500 et s'engage à éviter le passage dans la réserve en 2019 ou de ne faire passer qu'un seul parcours pour limiter le nombre de participants.
- Concernant le Belfortail, aucune prescription supplémentaire n'a été demandée à l'organisateur pour 2018. Par contre, il est demandé de réfléchir à un parcours évitant la réserve pour 2019 ou de ne faire passer qu'un seul parcours pour limiter le nombre de participants.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les activités « manifestations » qui ont eu lieu sur le territoire de la réserve naturelle à la connaissance des gestionnaires.

- **Manifestations sportives ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale :**

Date Manifestation	Date réception demande en préfecture	Nom de la Manifestation	Organisateur	Localisation	Type
09-juin-18	?	3 Ballons	Top Club France	RD 16	cyclo
01-juil-18	23-mars-18	Grand huit vosgien	Cyclo club Froideconche	RD 16	cyclo
16-sept-18	Récépissé pref 90 du 29/05/2018	VTT des Ballons	CAF Belfort	Plain des joncs	VTT
21-oct-18	Avril 2018	Belfortail	Territoire sport nature	Crête Est	pédestre

Particularités :

- Une manifestation prévue le 13 mai dans le secteur du Ballon d'Alsace, ayant reçu un récépissé de la préfecture du Territoire de Belfort, a finalement été annulé pour des raisons de météo par l'organisateur. Sans cette annulation l'une des deux autres manifestations de la première période aurait dû être annulée faute de place.
- L'organisateur du Belfortail a été contraint de modifier son parcours 2 semaines avant la date. Avec l'accord des gestionnaires et de la DDT 70, ils ont allongé leur passage dans la RNBC, dans le secteur du Querty.

- **Manifestations diverses non décomptées mais ayant fait l'objet d'un échange avec les gestionnaires:**

Depuis la validation du cahier des charges des manifestations sportives et la clarification juridique pour les gestionnaires de cette thématique, on retrouve dans ce bilan : les marches militaires, les petites concentrations de véhicules à moteur, et potentiellement les manifestations ne dépassant pas les seuils du code du sport.

Dès que c'est possible, les gestionnaires font parvenir à l'organisateur un courrier rappelant les aspects réglementaires du site ainsi que des recommandations sur les itinéraires. Des modifications de parcours sont parfois demandées.

Date de la manifestation	Date réception demande RNBC	Nom de la Manifestation	Organisateur	Localisation	Type
31-mars-18	02-mars-18	Marche militaire	1er régiment d'artillerie Belfort-fougerais	Mulet-BS-Stalon-GG-vieil Etang-Etang des belles filles	pédestre
14-mai-18	26-avr-18	Marche militaire	CNE HUSSON – 44e RT /1e compagnie - MOLSHEIM CEDEX	Démineur-stalon-BS-GR59-rondjaune-goutte des saules	pédestre

- Manifestations diverses ayant fait l'objet d'un refus de la part des gestionnaires :

Comme en 2017, aucun refus de manifestation n'a été formulé cette année.

3.1.2. Mise en œuvre du schéma de fréquentation (opération 411)

- Modification de l'arrêté de 2005

A l'initiative des gestionnaires, une réunion de présentation du projet aux conseils départementaux s'est tenue le 29 mai à Château-Lambert. Le compte rendu de cette rencontre est disponible en **annexe 4**. Puis les gestionnaires ont présenté le projet de modification de l'arrêté schéma au comité consultatif du 04 juillet qui l'a approuvé à l'unanimité. Il a finalement été signé par le Préfet le 22 octobre (**annexe 5**).

- Rencontres

➤ Aucune rencontre du « conseil départemental des randonnées et sports de nature » pour le territoire de Belfort, ne s'est tenue en 2018.

➤ Lors de la rencontre avec les conseils départementaux du 29 mai, la question de la cohabitation des raquettes et des skieurs de fond avait été évoqué avec les gestionnaires des pistes de ski de fond. A la demande des gestionnaires une nouvelle rencontre spécifiquement sur ce thème s'est tenue le 6 novembre à la Planche des Belles Filles. Pour des raisons juridiques, les gestionnaires des pistes de ski ne souhaitent pas officialiser une cohabitation skieurs/piétons. Pour cela ils souhaitent mettre en place une signalétique interdisant l'accès des piétons sur les pistes. Le compte rendu de cette réunion est disponible en **annexe 6**.

3.1.3. Accompagnement des projets favorisant la fixation du public à l'extérieur de la RNBC – cas de l'opération grand site » (opération 413)

Les Ballons Comtois constituent le cœur du projet de labellisation « Grand Site de France » du Ballon d'Alsace. Cette opération est portée par le PNR Ballon des Vosges, en lien étroit avec les services de l'Etat (<http://www.grandsitedefrance.com/actus/547-2016/489-le-ballon-dalsace-entre-en-operation-grand-site.html>). Les gestionnaires ont participé à plusieurs réunions en 2018, en lien avec l'étude sur la fréquentation du massif et les orientations stratégiques du projet, toujours dans l'esprit de veiller à une bonne cohérence et mise en œuvre vis-à-vis des enjeux de la réserve naturelle. Cette étude, disponible sur demande auprès des gestionnaires, apporte des éléments quantitatifs et qualitatifs intéressants sur les publics fréquentant le secteur des Ballons Comtois.

3.2. Gestion des infrastructures humaines (opérations 241 et 423)

3.2.1. Sentiers balisés

Côté Haute-Saône, le conseil départemental a souhaité externaliser les travaux d'entretien sur le GR 59. L'entreprise de réinsertion Chantiers Environnement de Lure est intervenue notamment entre le col du Luthier et le col du Stalon.

Côté territoire de Belfort et Vosges, les gestionnaires n'ont pas d'information d'éventuels entretiens mis en œuvre. Par contre, nous avons contacté M. Sarcy Daniel, président de l'association « Balisage90 » (balisage90@orange.fr) en charge de l'entretien du balisage des sentiers pour le CD90. La lisibilité du balisage au pied de l'étang des belles filles a été améliorée suite à notre demande.

3.2.2. Pistes de ski de fond

Côté territoire de Belfort, une visite des pistes de ski de fond a été demandée par le SMIBA sur les FD du Ballon d'Alsace et de Saint Maurice sur Moselle. Elle a eu lieu le 15 octobre. 18 arbres ont été identifiés à abattre au bord des pistes dont plusieurs qui portent de vieilles marques de désignation. Par ailleurs, le SMIBA a acquis une compétence d'élagage des arbres et peut désormais mettre en œuvre cette technique. Il est convenu que si lors de son passage, le SMIBA observe d'autres branches cassées en suspension au-dessus ou en bordure de piste, ils interviendront, même si l'arbre n'a pas été désigné lors de cette visite (compte rendu en **annexe 7**).

Aucune demande de travaux d'entretien des pistes n'a été formulée en 2018.

Côté Haute-Saône, aucune visite des pistes de ski de fond n'a été demandée aux gestionnaires de la réserve naturelle. La directrice de la station PDBF a échangé avec l'agent ONF du secteur à l'automne. Ensemble ils ont désigné plusieurs arbres identifiés comme dangereux. Ils ont été coupés dans la foulée.

Les gestionnaires des pistes ont souhaité mettre en place des manchons (servant de support à la signalétique directionnelle) au bord des routes forestières. Ces travaux se sont faits avec l'accord du propriétaire, et dans le cadre de l'arrêté d'entretien des pistes, avec l'avis des gestionnaires sur les quelques précautions à prendre.

3.2.3. Refuges et chalets

- Bilan Secteur Auxelles-Haut et Lepuix :

Plusieurs arrêtés préfectoraux imposent aux responsables des refuges de faire part de leur besoin d'accéder en véhicule motorisé à leur refuges / chalets pour mener un certain nombre d'activités, encadrées par ailleurs par des conventions. Le tableau ci-dessous synthétise les demandes faites aux gestionnaires de la réserve naturelle en 2018.

	Date de la demande	Accord des gestionnaires	Date d'accès	Activité
Refuge de la Rougevie	12/07/2018	oui	15/07/2018	non précisé
	27/09/2018	oui	30/09/2018	entretien courant
Chalet du Querty du haut	13/07/2018	oui	20/07 au soir	entretien courant
	21/09/2018	oui	22 & 23/09/2018	réfection du bardage
	04/10/2018	oui	06/10/2018	réfection du bardage
	10/11/2018	oui	11/11/2018	entretien courant
Chalet du Querty du bas	aucune demande d'accès			

- Chalet de la Rougevie :

Aucune difficulté à signaler avec ce refuge ou l'association en charge de son entretien.

- Chalet du Querty du Haut :

Nous avons été contactés début juillet par le nouveau président de l'association en charge de la gestion du bâtiment, M. Lacreuse. Il a pris l'initiative d'une rencontre qui a eu lieu le 13 juillet, pour se présenter et intégrer les contraintes réglementaires liées à la RNBC. Nous avons mis à jour les cartons de circulation en véhicule à moteur. A la suite de ça, plusieurs demandes d'accès au site en véhicule ont été faites dans le respect du cadre réglementaire.

Les travaux de remplacement du bardage existant prévu initialement en 2017, ont été réalisés à l'automne 2018 mais en partie seulement pour des problèmes de qualité de bardage. Une seule face a été faite. Les autres faces seront réalisées en 2019 par l'association selon les mêmes conditions.

- Chalet du Querty du Bas :

Aucune demande d'accès en véhicule, ni aucun échange avec les gestionnaires du bâtiment au cours de l'année.

- Refuge « Saille » au Ballon de Servance :

M. Tisserand, membre de « l'amicale du refuge Saille » nous a contacté pour obtenir l'autorisation de circuler avec la brouette à chenille sur la chaume afin de réaliser le remplacement du poêle à bois. Nous avons décidé de lui permettre cette activité sous couvert de l'autorisation de travaux obtenu en 2017.

Nous avons proposé à l'amicale de mettre en place un cahier des charges d'entretien du bâtiment comme pour les autres bâtiments de la réserve. Une première rencontre à ce sujet a eu lieu le 13 décembre. Un projet pourrait être présenté au prochain comité de printemps 2019.

- Refuge de la Grande Goutte

La table de pique-nique située à proximité du refuge a été remplacée par l'ONF dans le cadre d'un projet de remise en état général des équipements dans la forêt Domaniale de Saint Antoine. Aucun autre travail n'a été effectué sur le bâtiment.

Un cahier des charges encadrant les activités d'entretien courant du bâtiment a été validé en comité consultatif, à l'image de ce qui a déjà été validé pour les bâtiments du Querty ou le refuge de la Rougevie.

3.2.4. Route départementale 16

La route a été réouverte à la circulation la semaine du 24 avril par le conseil départemental 70.

Le fauchage du bord de la route départementale 16 a été réalisé conformément aux règles en vigueur à partir du 2 octobre. L'opération de curage des fossés a été réalisée à la suite du fauchage.

3.2.5. Infrastructures militaires

Dans le cadre du suivi de l'application des décisions et autorisations prises en comité consultatif, les gestionnaires ont proposé une rencontre aux autorités militaires. Elle a eu lieu le 26 octobre et a permis d'évoquer les projets en cours et à venir.

Trois demandes de travaux ont été présentées au comité de décembre pour des travaux à venir dont la mise en place d'un système de vidéo surveillance par caméra à l'extérieur, et la mise en conformité du portail d'entrée au site clôturé. La troisième demande a permis d'acter un cadrage pour l'activité de fauchage notamment du bord de la route d'accès au fort.

3.2.6. Antenne relai TDF

La convention TDF/ONF renouvelée pour la période 2018 à 2029 n'était encore pas signée définitivement fin 2018, pour des raisons administratives.

Les gestionnaires n'ont pas constaté de mise en œuvre de travaux d'entretien des abords de l'infrastructure cette année.

Les travaux de maçonnerie pour la sécurisation de l'alimentation électrique de la clôture du ballon de Servance n'ont pas été mis en œuvre.

3.2.7. Ligne électrique Ballon de Servance Miellin

Suite à une demande présentée au comité consultatif de juillet, des travaux ponctuels d'élagage ont été mis en œuvre en octobre pour sécuriser l'infrastructure.

4. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (OPERATION 422)

4.1. Surveillance menée dans le cadre des financements DREAL

Des tournées mixtes de surveillance regroupant des agents du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et des agents de l'Office National des Forêts sont organisées dans la Réserve Naturelle des Ballons Comtois. Ces tournées spécifiques, effectuées en binôme, se sont déroulées du 28 janvier au 28 décembre 2018 avec un total de **17 tournées pédestres et 5 tournées équestres** (réalisée par la brigade équestre ONF de Saint-Antoine). Les tournées ont lieu en semaine, les week-ends et jours fériés selon un planning proposé par les gestionnaires.

Une baisse des financements DREAL a été compensée pour 2018 par un autofinancement spécifique de l'ONF affecté à cette mission, permettant le maintien d'un niveau de tournée équivalent aux années précédentes.



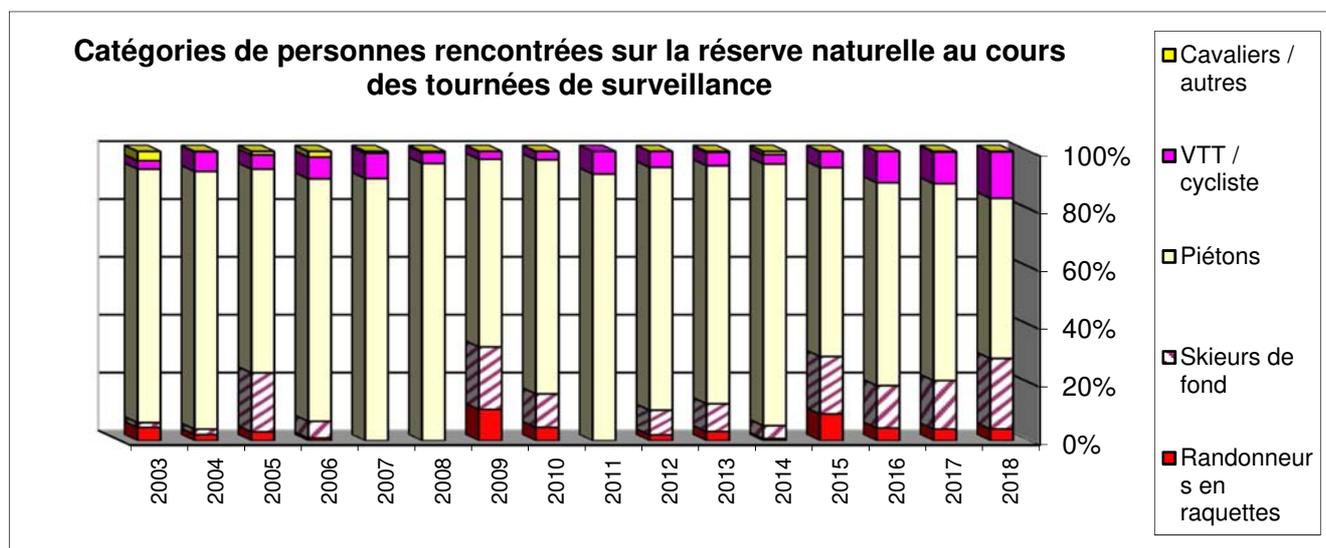
↳ Orientations de l'année

- Mettre en application les consignes actualisées en 2016 et notamment les verbalisations strictes des infractions « chien » et toute sortie de sentier en hiver.
- Concentrer les tournées pédestres sur la période la plus sensible pour la faune, la période de neige et le printemps.
- Observer la fréquentation du site, les accès utilisés.
- Continuer l'information et la sensibilisation des publics rencontrés.

↳ Fréquentation observée

- 684 piétons rencontrés, dont 199 skieurs et 33 randonneurs en raquettes ;
- 131 cyclistes (ou VTT) et 1 cavalier croisé ;

La fréquentation observée est un peu plus élevée qu'en 2017 et même un peu supérieure à la moyenne depuis 2003 qui est de 788 (pour un total de 816 en 2018). Comme en 2017, la proportion de personne dans la catégorie cycle/VTT continue sa progression.



↳ Infractions constatées en nombre

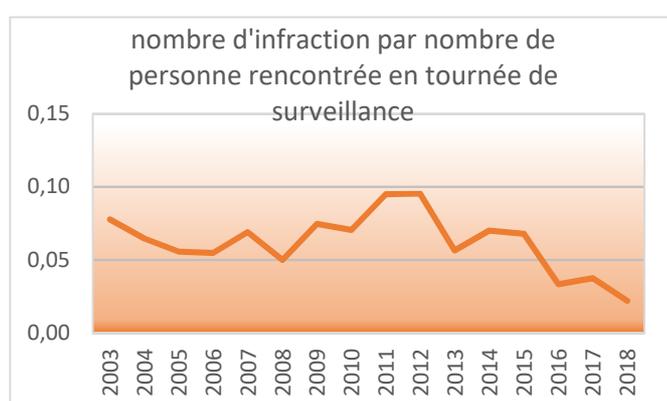
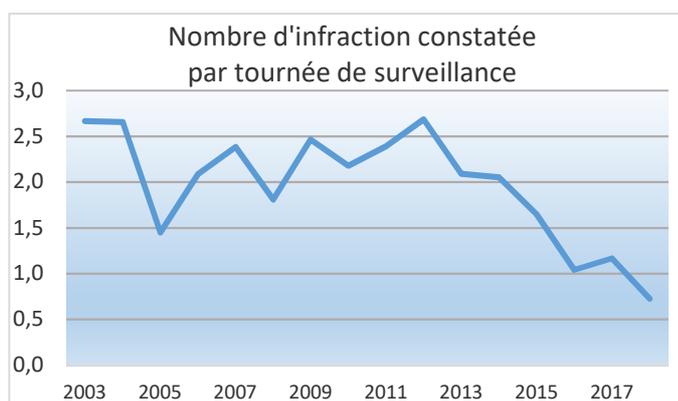
Le nombre d'infractions constatées au cours de ces tournées de surveillance organisées est plus faible qu'en 2017 (voir tableau ci-dessous). Si cette baisse est amorcée depuis quelques années, elle nous surprend particulièrement cette année. Notamment, l'infraction liée à la présence de chien est particulièrement basse. Plusieurs biais peuvent avoir provoqué cette baisse importante : le format des comptes rendus a été modifié pour aller vers une version plus synthétique impliquant une perte d'information ; l'été a été particulièrement chaud et peut être peu propice à

la balade de canidé ; le nombre de tournée équestre a été divisé par 2 exceptionnellement provoquant une baisse de nombre de kilomètre parcourus. Pour autant, comme évoqué dans le paragraphe précédent, le nombre de personne rencontrée lors des tournées est plus important qu'en 2017.

Donc cette tendance à la baisse du nombre d'infraction est à surveiller. Nous pouvons aussi simplement espérer qu'elle soit due à notre travail sur le terrain.

Catégorie d'infraction	2015	2016	2017	2018	Moyennes depuis 2003
Chien	12	14	15	9	22
Véhicule à moteur	4	3	3	2	6
Cueillette / arrachage	1	0	2	0	5
Camping	0	0	0	0	1
Sortie de sentier	11	7	7	5	14
Divers	0	2	1	2	3
Nb Total d'infraction	28	26	28	18	57

Si l'on rapporte ce nombre d'infraction au nombre de tournée ou au nombre de personne rencontrée, on constate également cette tendance à la baisse depuis quelques années (voir graphique ci-dessous). A noter pour mémoire que l'infraction chien est systématiquement verbalisée par les agents en charge de la surveillance depuis 2016.



4.2. Surveillance menée en lien avec les autres services de police

↳ Surveillance ONCFS

L'ONCFS a réalisé 5 patrouilles entre février et mai 2018 sur le territoire de la réserve naturelle.

Parmi elles, il y a eu une opération commune le dimanche 25 février à laquelle l'ONF et les gestionnaires de la réserve ont participé. Ce sont 2 équipes pour 8 journées d'agent (4j ONCFS + 1j Réserve Naturelle + 3j ONF) qui ont parcourus la crête Ballon d'Alsace- Planche des Belles Filles, en partant des deux extrémités. Cette opération a été comptabilisée comme une tournée « réserve » intégrée dans le bilan présenté ici.

Une opération inter-service de police (ONCFS-ONF-gendarmerie) spécifique aux VTM a été organisé le week-end du 19/20 mai hors de la réserve naturelle, mais non loin du territoire. Les gestionnaires en ont profité pour réaliser une tournée de surveillance dans la réserve, sur la crête la plus proche de cette opération de police.

Les verbalisations mise en œuvre sur le territoire de la réserve par les collègues de l'ONCFS ont été comptabilisées dans le tableau ci-après.

↳ Surveillance ONF

Les agents forestiers sur leur territoire respectif dont fait partie la RNBC sont susceptibles de verbaliser toutes les infractions en lien avec sa réglementation. Cette surveillance est diffuse et non chiffrable en temps passé. Elle a toutefois permis la verbalisation par TA d'une infraction (pris en compte dans le tableau ci-dessous).

4.3. Bilan des infractions et verbalisations

Le tableau ci-dessous dresse un bilan synthétique des infractions constatées sur le territoire de la réserve naturelle, et des sanctions associées, par toutes les forces de police (dont les gestionnaires ont eu connaissance) :

Type d'infraction	chien	sortie de sentier	véhicule à moteur	Cueillette / arrachage	camping	feu	autre	total
Avertissement oral	2	2					1	5
Avertissement écrit								0
Timbre amende	8	2						10
Procédure verbale								0
Refus de décliner l'identité ou de s'arrêter			1					1

Plusieurs éléments complémentaires sont à prendre en compte :

- Il y a de nombreuses traces de sortie de sentier en hiver, difficile à quantifier quand la neige est ancienne : le tableau ci-dessus ne les prend pas en compte.
- Les avertissements oraux et timbres amendes ont systématiquement été doublés d'une reconduite à la sortie de la réserve naturelle.
- Par leur présence sur le terrain, les gestionnaires ont pu empêcher plusieurs infractions avant qu'elles ne commencent.

↳ **Bilan du suivi des procédures :**

Timbres Amende 2018	payés	7	
	non payés	0	
	réclamations avis favorable	0	
	réclamations avis défavorable	3	Une réclamation non retenue : amende de 180 € par ordonnance pénale Une réclamation retenue Une réclamation dont la suite n'est pas connue à ce jour.

4.4. Conclusion

La signalétique « chien » mise en place depuis 2015 sur quelques sites, porte ses fruits et donne toute la légitimité aux agents chargés de la surveillance pour verbaliser. Toutefois, elle est encore régulièrement dégradée et n'est présente que sur une partie du territoire. Une intégration de cette signalétique au sein du panneau réglementaire est à envisager à court terme afin d'être présente sur l'ensemble du territoire.

La fréquentation hors-piste, surtout l'hiver en raquettes et à ski est toujours présente et difficile à appréhender malgré une signalétique renforcée avec la pose des filets signalant les zones de quiétude et la généralisation des périodes d'observation statique au cours des tournées de surveillance.

Parmi les personnes verbalisées par TA, aucun refus de décliner une identité n'a eu lieu, même si une verbalisation a fait l'objet d'un échange vif sur un cas de sortie de sentier par une personne pratiquant le trail. A noter que le contrevenant s'est plaint sur les réseaux sociaux de sa verbalisation.

Enfin 3 motos cross ont refusé de s'arrêter devant une équipe de surveillance mais finalement empêché de circuler sur la réserve par notre présence.

5. INFORMATION DES PUBLICS ET ANCRAGE LOCAL

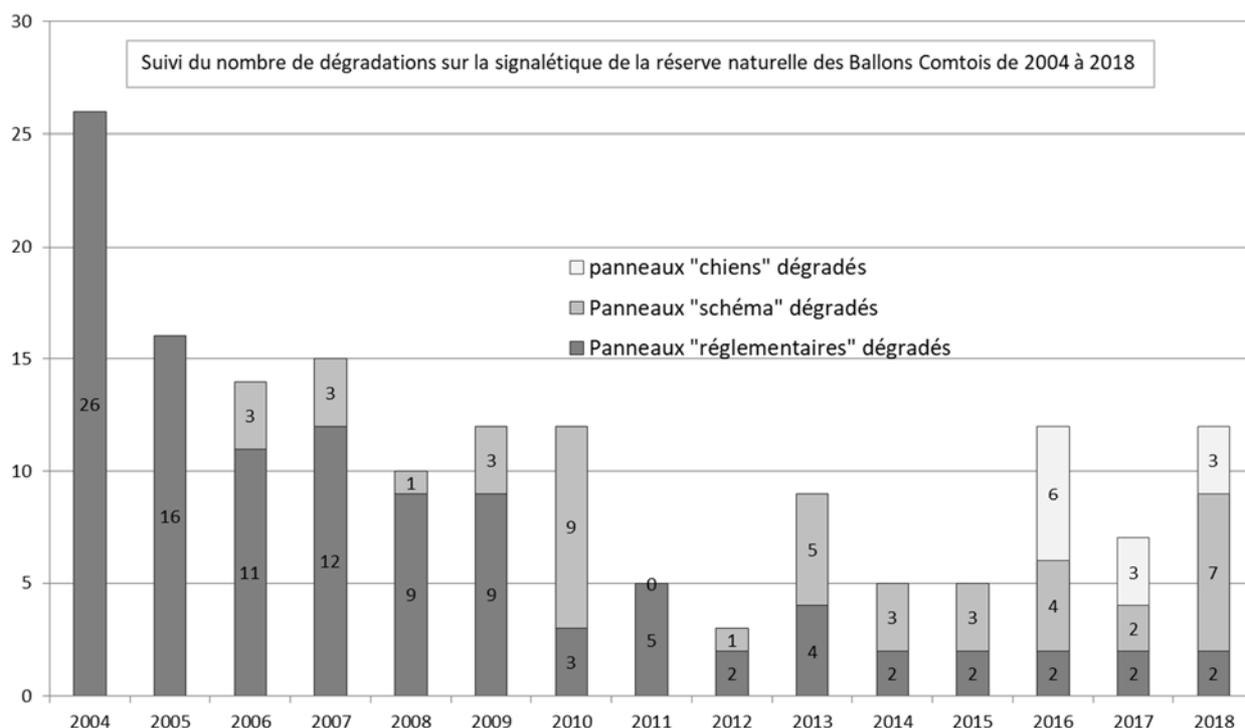
5.1. Entretien et renforcement de la signalétique réserve naturelle (opération 611&612)

Actuellement plus de 100 panneaux sont en place en périphérie et dans la réserve naturelle afin d'informer au mieux les visiteurs de la réglementation en vigueur.

5.1.1. Entretien courant de la signalétique (budget étude et travaux 2018 - ONF)

Le nombre de dégradation volontaire en 2018 est dans la moyenne haute des dernières années. Les crédits attribués en 2018 dans le cadre de l'OMT 61, ont été utilisés à l'automne principalement pour :

- Remettre en état plusieurs kilomètres de périmètre de la réserve naturelle (plaquettes avec le logo « réserve » tous les 20 à 30 mètres) sur 4 forêts communales (Plancher les mines, Auxelles-Haut, Lepuix et Giromagny),
- Remettre en place des panneaux schémas dégradés, nécessitant souvent l'utilisation d'une échelle.



5.1.2. Renouvellement des panneaux d'information – phase 1 (budget étude et travaux 2017 - PNRBV)

Une étude a été commandée à un prestataire indépendant, la Maison de la Nature des Vosges Sâonoise, afin de travailler sur la pertinence de l'emplacement des panneaux d'information actuels. Il ressort que :

- 7 panneaux d'information seraient à déplacer légèrement pour une meilleure prise en compte par le public ;
- 3 nouveaux panneaux d'information seraient nécessaires à quelques carrefours stratégiques ;
- 2 nouveaux panneaux routiers sont à placer aux deux entrées par la route départementale 16 (cf. 5.1.2.).

Le rapport est disponible sur demande auprès des gestionnaires. Par ailleurs, les 25 visuels sont complètement revus sur le fond et la forme, les nouvelles impressions et poses auront lieu en 2019. Toutes ces conclusions ont été présentées et validées au comité consultatif de décembre.

5.1.3. Pose de 2 panneaux routiers sur la RD16 (budget complémentaire, 2018-2019 - ONF)

Un budget complémentaire alloué par le ministère de l'environnement via la DREAL BFC pour les années 2018 et 2019 a permis la pose de 2 panneaux routiers afin de mieux matérialiser les 2 entrées dans la réserve naturelle qui se font par la route départementale 16. La pose nécessitant des outils particuliers, une entreprise spécialisée dans le travail du métal est intervenue. Les anciens panneaux « réglementaires » ont été enlevés.



5.1.4. Matérialisation du périmètre à la Planche des Belles Filles – phase 1 (budget complémentaire, 2018-2019 - ONF) (OMT 42 et 61)



Au sommet de la Planche des Belles Filles, le périmètre de la réserve naturelle n'a toujours été marqué que sur les quelques arbres présents. Le périmètre réel, lié aux parcelles cadastrales, qui passe dans un secteur en herbe, n'a jamais été recherché, ni matérialisé par les gestionnaires. Suite aux importants travaux mis en œuvre par le conseil départemental de la Haute-Saône sur le sommet de la Planche, dans une parcelle cadastrale privée, limitrophe des parcelles de la RNBC, il est devenu crucial de connaître la localisation exacte du périmètre de la RNBC à cet endroit. La première phase de ce travail a été menée en 2018 : le bornage a été réalisé par un cabinet de géomètre et la réunion

contradictoire a eu lieu le 12/11/18. La matérialisation physique du périmètre par l'implantation de poteau interviendra en 2019, avant l'arrivée du Tour de France cycliste.

5.2. Communication (opération 612)

5.2.1. Outils de communication

- Site internet :

Le travail et les aller-retours avec le prestataire sur le nouveau site internet se sont poursuivis en 2018, pour une finalisation en 2019.

- Azuré :

Comme chaque année, deux numéros de la revue des gestionnaires des milieux naturels remarquables de Bourgogne Franche-Comté sont parus. Les gestionnaires ont participé à des comités de relecture et de rédaction, mais n'ont pas contribué directement par des articles au sein de ces numéros.

5.2.2. Autre communication interne

L'azuré, ainsi que le rapport d'activité ont été diffusés au sein du pôle environnement du PNRBV et aux différents services et personnels de terrain de l'ONF, agence NFC et autres.

L'accent a été mis également sur l'information et l'échange avec plusieurs personnels de l'ONF :

- Les personnels de terrain des unités territoriales ONF (UT Plancher-Giromagny et Haute-Moselle) ainsi que le service forêt de l'agence NFC ont été rencontrés pour présenter le rapport d'activité 2017.
- Deux réunions ont été organisées en janvier et en décembre par le « pilote surveillance/correspondant armement » de l'agence NFC à destination des personnels armés. Les gestionnaires y sont intervenus pour présenter les différentes évolutions en cours ou à venir sur la réserve en matière réglementaire.
- Plusieurs échanges ont eu lieu concernant l'application de la réglementation dans le cadre des travaux forestiers.

5.2.3. Bilan Presse

A la connaissance des gestionnaires, aucun article de presse n'a mentionné directement la RNBC.

5.3. Veille sur les mentions RNBC sur tous les supports (opération 613)

Les gestionnaires ont participé activement à la partie concernant la RNBC pour le site internet « quiétude attitude », sur les aspects cartographiques et de la réglementation. Le site est consultable à l'adresse suivante : <https://quietudeattitude.fr/>

5.4. Animations scolaires et grand public (opérations 621 et 622)

Date	Etablissement	Niveau	Nb. de part.	terrain	Salle	Remarques / sujet
02/02	Lycée agricole Valdoie	Terminal	20	/	0,5	Présentation de la RNBC
12/09	Université de Montbéliard	Master 1	20	1 jour		Présentation de la RNBC
19/10	SEGPA Vesoul	Terminal	30	0,5		Présentation de la RNBC
19/10	AgroParisTech – ENGREF	Bac +7	12	1 jour	/	Dans le cadre d'une semaine de terrain : Présentation de la RNBC
24/10	Université de Montbéliard	Master 2	10	1 jour		Suite du travail sur le refuge de la grande goutte

6. GESTION ADMINISTRATIVE & RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

6.1. Comité consultatif

Le comité s'est réuni le 04 juillet et le 11 décembre à la sous-préfecture de Lure. Une consultation écrite a également été réalisée en mai.

• Les autorisations obtenues en 2018 :

Autorisation pour Top Club France d'organiser la course des 3 Ballons en passant dans la réserve, sous réserve de limiter le nombre des participants à 3500	Réalisation 2018
Autorisation pour Territoire Sport Nature d'organiser le Belfortail en passant dans la réserve	Réalisation 2018
Autorisation de mise en œuvre de travaux d'entretien des têtes d'aqueduc sur les routes forestières de la forêt Domaniale de Saint Antoine	pluriannuel
Validation du cahier des charges d'entretien courant par l'ONF du refuge de la Grande Goutte	pluriannuel
Autorisation de travaux de coupe d'arbres sur la chaume du Querty par la commune d'Auxelles-Haut, pour le temps du chantier	Chantier réalisé au ¾ en 2018
Autorisation de travaux d'entretien sous la ligne électrique Ballon de Servance-Miellin par ENEDIS	Réalisation 2018
Autorisation de travaux d'élargissement d'un virage en forêt Domaniale de Saint Maurice et Bussang, par l'ONF, pour le temps du chantier	Réalisation 2018
Autorisation pour Denis Cartier de réaliser un inventaire des bryophytes en forêt Domaniale de Saint Maurice et Bussang,	Pluriannuel (Une sortie réalisée en août 2018)
Autorisation pour l'AFB de réaliser un bilan stationnel de <i>Graphodérus bilineatus</i> et autres grands dytiscidés, de 2018 à 2020.	Aucun prélèvement 2018
Autorisation pour l'OPIE de réaliser un inventaire des Hétérocères sur la RNBC partie 70, de 2018 à 2020.	Tranche 2018 réalisée

• Les autorisations obtenues les années précédentes encore en cours :

Année de demande	Intitulé	Année d'utilisation
2017	Autorisation pour l'association des amis du Querty, pour 2017, d'effectuer des travaux de réfection du bardage du chalet du haut du Querty sous réserve du respect de conditions. Prolongation après 2017 possible	Travaux réalisés en 2018 partiellement
2017	Autorisation pour la société mycologique du Pays de Montbéliard de réaliser des prélèvements et de sortir des sentiers balisés pour la durée de l'étude mycologique (a priori 2017-2018-2019)	Tranche 2018 réalisée

6.2. Mouvement de personnel

6.2.1. Personnel

- Côté PNRBV : aucun changement
- Côté ONF :
 - Départ début février de Julien Boudot, agent en charge de la forêt de Giromagny ; et arrivé de son remplaçant, Vivien Benoit, le 1^{er} décembre ;
 - Départ début juillet de François Rollin Directeur de l'agence Nord Franche-Comté ; et arrivée de son remplaçant Eike Wilmsmeier, le 1^{er} octobre ;
 - Départ début mars de Marjorie Girardot, responsable du service forêt, sans remplaçant à ce jour.
 - Départ à la retraite de Michel Despoulin, responsable Chasse de l'Agence Nord Franche-Comté, sans remplaçant à ce jour.

6.2.2. Stagiaires

- Accueil de Bastien Jeanblanc, Master 1 gestion durable de l'environnement, université de Franche-Comté de Montbéliard ; du 12 février au 20 avril ; Thématique de stage : les petites chouettes d'altitude ;
- Accueil pendant quelques jours d'un stagiaire en bac pro encadré par un technicien forestier de l'UT de Servance ; thématique de stage : le bois mort ;

6.3. Formation du personnel

Dates	Thème	Lieu	Personnel ayant bénéficié de la formation
07/06	Formation à l'utilisation de dendro 2 avec les réserves des hautes-Vosges	Ventron	PNRBV&ONF
06/04	Formation prise de donnée au reslascope avec l'UT de Plancher-Giromagny	Plancher-les-Mines	ONF

6.4. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur

- 08/01 : réunion sur les circuits Loup / Lynx à Munster (68)
- 09/01 : rencontre avec l'Agence Française de la Biodiversité, à Vaivre et Montoille (70)
- 01/02 : réunion inter-réserve naturelle de Franche-Comté à Besançon (25)
- 02/02 : rencontre avec la faculté de Montbéliard pour échanger sur les projets communs potentiels de l'année
- 01/03 : rencontre pour le projet hétérocère avec l'OPIE FC
- 10/04 : réunion Natura 2000 pour faire le point d'avancement des projets
- 28/05 : rencontre avec l'entreprise Valdenaire pour des effondrements sur la route forestière Saint Blaise
- 01/06 : Assemblée annuelle du PNRBV à Ronchamp (70)
- 20/06 : forum des gestionnaires sur la thématique fréquentation au refuge CAF des 3 fours (68)
- 06/07 : réunion fréquentation OGS à Dolleren (68)
- 10/07 : rencontre sur le terrain avec l'AFB pour évaluer la potentialité de certains sites pour les graphodères
- 24&25 /07 : Participation au PSDRF – 2^{ème} passage sur la RNN de Machais (88)
- 07/09 : réunion PNRBV/Sigogne pour vérification des compatibilités des bases de données à Munster (68)
- 17/09 : visite de terrain au Ballon de Servance DDT/Natura 2000 en vue d'un contrat Natura 2000
- 27/09 : participation à la rencontre inter-réserve naturelle à Gevry (39)
- 01/10 : séminaire des gestionnaires « Grand Est » à La Bresse (88)
- 05/10 : visite de terrain des parcelles forestières en acquisition foncière par le CEN FC avec le CRPF
- 26/10 : réunion avec les militaires de l'USID pour faire le point sur les projets au fort du Ballon de Servance
- 08&09 : participation aux rencontres entomologiques à Labergement Sainte Marie (25)
- 13/11 : Séminaire « renforcement de la population de grand tétras » à Strasbourg (67)
- 14/11 : rencontre sur le terrain d'un groupe de stagiaire ENGREF sur le thème du ski de fond en espace protégé
- 15/11 : première réunion tour de France cycliste 2019 à la préfecture de Vesoul.
- 06/12 : réunion annuelle du réseau loup / lynx à Lure



Convention 2018 de financement DREAL - programme d'action 2018 de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois - PNRBV

Objectifs et actions	Intitulés	Gestionnaire coordinateur	Nombre de jours PNRBV prévisionnel	Nombre de jours PNRBV réel	frais de personnel (conservateur, garde-technicien, chargé d'étude, animateur)		frais de mission		prestations de service		acquisition de matériels		frais divers et fournitures		
					Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	
OLT 1	Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur														
OMT 11	Suivre et préserver les espèces rares et/ou menacées en cohérence avec leur aire de présence sur le massif vosgien (hors grand tétras)	PNRBV	27,0	20,0	6 683 €	5 120 €	1 148 €	821 €							
OMT 12	Assurer une gestion conservatoire des chaumes, plains et prairies	PNRBV	20,0	25,5	4 950 €	6 528 €	850 €	1 047 €	2 500 €	2 496 €					
OMT 13	Assurer une gestion conservatoire des milieux tourbeux et de leur bassin versant	ONF/PNRBV	7,0	4,0	1 733 €	1 024 €	298 €	164 €							
OLT 2	Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier														
OMT 21	Favoriser, sur l'ensemble du massif forestier, la représentation des stades sylvigénétiques terminaux ou des arbres à forte valeur écologique	ONF/PNRBV	7,0	4,5	1 733 €	1 152 €	298 €	185 €							
OMT 22	Appliquer une sylviculture favorable à la biodiversité	ONF	10,0	10,0	2 475 €	2 560 €	425 €	411 €							
OMT 23	Suivre l'état de conservation des habitats forestiers	ONF/PNRBV	7,0	16,0	1 733 €	4 096 €	298 €	657 €							
OMT 24	Minimiser les impacts des infrastructures et des activités humaines existantes par un entretien et une utilisation cohérents avec les objectifs de la réserve naturelle	ONF/PNRBV	5,0	4,0	1 238 €	1 024 €	213 €	164 €							
OLT3	Augmenter la viabilité de la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois, en tant que noyau vosgien de population														
OMT 31	Assurer la quiétude des zones vitales	ONF/PNRBV	3,0	6,0	743 €	1 536 €	128 €	246 €							
OMT 32	Préserver et améliorer des habitats (potentiellement) favorables	ONF	7,0	2,0	1 733 €	512 €	298 €	82 €							
OMT 33	Connaître et suivre l'espèce et son habitat	ONF/PNRBV	12,0	7,0	2 970 €	1 792 €	510 €	287 €							
OLT4	Maîtriser la fréquentation														
OMT 41	Etablir et actualiser la politique d'accueil sur le massif des Ballons Comtois	ONF/PNRBV	15,0	23,5	3 713 €	6 016 €	638 €	965 €							
OMT 42	Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle	ONF	25,0	24,5	6 188 €	6 272 €	1 063 €	1 006 €							
OLT5	Connaître le patrimoine naturel de la réserve & favoriser la recherche fondamentale														
OMT 51	Améliorer la connaissance de la biodiversité à l'échelle de la réserve naturelle	ONF/PNRBV	21,0	20,0	5 198 €	5 120 €	893 €	821 €	3 500 €	3 500 €					
OMT 52	Organiser les données naturalistes et la connaissance	ONF/PNRBV	13,0	7,0	3 218 €	1 792 €	553 €	287 €							
OLT6	Faire découvrir et comprendre les enjeux de la réserve														
OMT 61	Informers les publics de l'existence et des enjeux de la réserve naturelle	ONF/PNRBV	13,0	21,5	3 218 €	5 504 €	553 €	883 €							
OMT 62	Echanger avec les publics pour développer l'appropriation locale	ONF/PNRBV	7,0	3,0	1 733 €	768 €	298 €	123 €							
OLT7	Préserver les autres patrimoines														
OMT 71	Préserver les patrimoines historique, culturel, paysager et géologique	ONF/PNRBV	1,0	1,0	248 €	256 €	43 €	41 €							
		TOTAL	200	200	49 500 €	51 072 €	8 500 €	8 191 €	6 000 €	5 996 €	- €	- €	- €	- €	
														Montant attribué	64 000 €
														Montant dépensé	65 259 €
														Déficit 2018	1 259 €

Solde de la convention 2017 de financement DREAL - "programme d'action 2017 de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois - PNRBV"

Objectifs et actions	Intitulés	Gestionnaire coordinateur	Nombre de jours PNRBV prévisionnel	Nombre de jours PNRBV réel	frais de personnel (conservateur, garde-technicien, chargé d'étude, animateur)		frais de mission		prestations de service		acquisition de matériels		frais divers et fournitures		
					Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	Attribué	dépensé	
OMT 61	Informers les publics de l'existence et des enjeux de la réserve naturelle (site internet)	ONF/PNRBV	-	-	-	-	-	-	2 500 €	2 500 €					
OMT 61	Informers les publics de l'existence et des enjeux de la réserve naturelle (panneaux d'info)	ONF/PNRBV	-	-	-	-	-	-	4 000 €	4 000 €					
														Montant attribué	6 500 €
														Montant dépensé	6 500 €

8. ANNEXES



Annexe 1 - Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale du Ballon de Servance du 25 octobre 2018 à Haut-du-Them-Château-Lambert

<u>Présents :</u>	<i>Hubert CLAUDEL, maire de Haut-du-Them-Château-Lambert et Président de l'AFP</i> <i>Henry SAINTIGNY, maire de Servance-Miellin</i> <i>Jean Luc DAVAL, mairie de Haut-du-Them-Château-Lambert</i> <i>Sébastien COULETTE, PNRBV et Réserve Naturelle des Ballons Comtois</i> <i>Lydie LALLEMENT, ONF et Réserve Naturelle des Ballons Comtois</i> <i>Marie-France SAINTIGNY, propriétaire privée</i> <i>Agnès MOSSAJEE, propriétaire privée</i> <i>Benoît HOSATTE et Marie Christine MASSON, Agriculteurs et propriétaires</i>
<u>Pouvoir :</u>	/
<u>Excusés :</u>	/
<u>Absents :</u>	<i>M. CLERGET, M. HENRY, Mme JELSCH, CA70, DREAL BFC, DDT 70, fort de Servance</i>

Bilan financier

Le tableau des recettes et dépenses est présenté en séance : le solde sur le compte est de 7953,26 euros. Sur proposition du président, il est décidé par l'ensemble des membres d'une réduction de loyer de 30% pour l'année 2018, suite aux difficultés d'exploitation liées à la sécheresse exceptionnelle sur l'ensemble de la saison de pâturage.

Bilan de la saison de pâturage 2018

16 vaches (génisses), 9 veaux et un taureau ont été montés du 1^{er} juillet au 7 octobre 2018.

La saison de pâturage 2018 a été compliquée du fait de la sécheresse : si l'eau n'a pas trop manqué dans le parc du bas, l'agriculteur a une nouvelle fois dû monter de l'eau tous les 2 jours dans le parc du haut, pour la troisième année consécutive.

Problématique de la sécheresse

Plusieurs pistes sont proposées :

- Faire venir un sourcier pour chercher de l'eau (Guy Lassus à la Pile ou un sourcier professionnel vers Velleminfroy),
- Demander à l'entreprise Durringer de venir voir les captages dans le parc du haut pour étudier de possibles améliorations,
- Etendre le pâturage en direction de la source sur le terrain privé de M. Sailley qui coule toute l'année, même en période de sécheresse. Des premières avancées en ce sens ont eu lieu avec l'Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense de la BA116 de Luxeuil. Un éventuel aboutissement d'un tel projet serait à envisager à 5 – 10 ans. Le principal obstacle serait les défenses passives présentes sur le secteur (barbelés, queues de cochon...)

Problématique des ligneux dans le parc du bas

Les gestionnaires de la RNBC ont fait le constat d'une recolonisation assez forte par les framboisiers sur certain secteur de l'emprise de la coupe au câble mat de 2015 dans le parc du bas. Il est convenu en séance que la saison de pâturage 2019 pourrait être avancée au 15 juin, avec un chargement plus fort de quelques bêtes. Toutefois en laissant à l'appréciation de l'agriculteur la date exacte de mise à l'herbe, en lien avec les gestionnaires de la RNBC en fonction de l'avancement de la végétation.

Un bilan sera tiré en fin de saison et ce test, s'il est concluant pour contenir les ligneux, est susceptible de servir de base à la rédaction de la nouvelle convention/cahier des charges 2020-2024. Celui-ci sera présenté pour signature à la prochaine AG de l'AFP en automne 2019.

Boitier électrique

Le boitier électrique permettant de brancher l'électrificateur n'est pas aux normes. Cet état de fait a été relevé par un technicien de TDF lors d'une visite avec l'ONF (propriétaire du terrain) début 2017. Une structure en béton, englobant le boitier électrique et l'électrificateur, d'une emprise d'environ 1 m2 au sol doit être réalisé. Il est proposé que les gestionnaires transmettent les dimensions exactes au maire de Haut du Them, pour que l'agent municipal réalise l'ouvrage. Le financement se fera à 50% AFP, 50% RNBC.

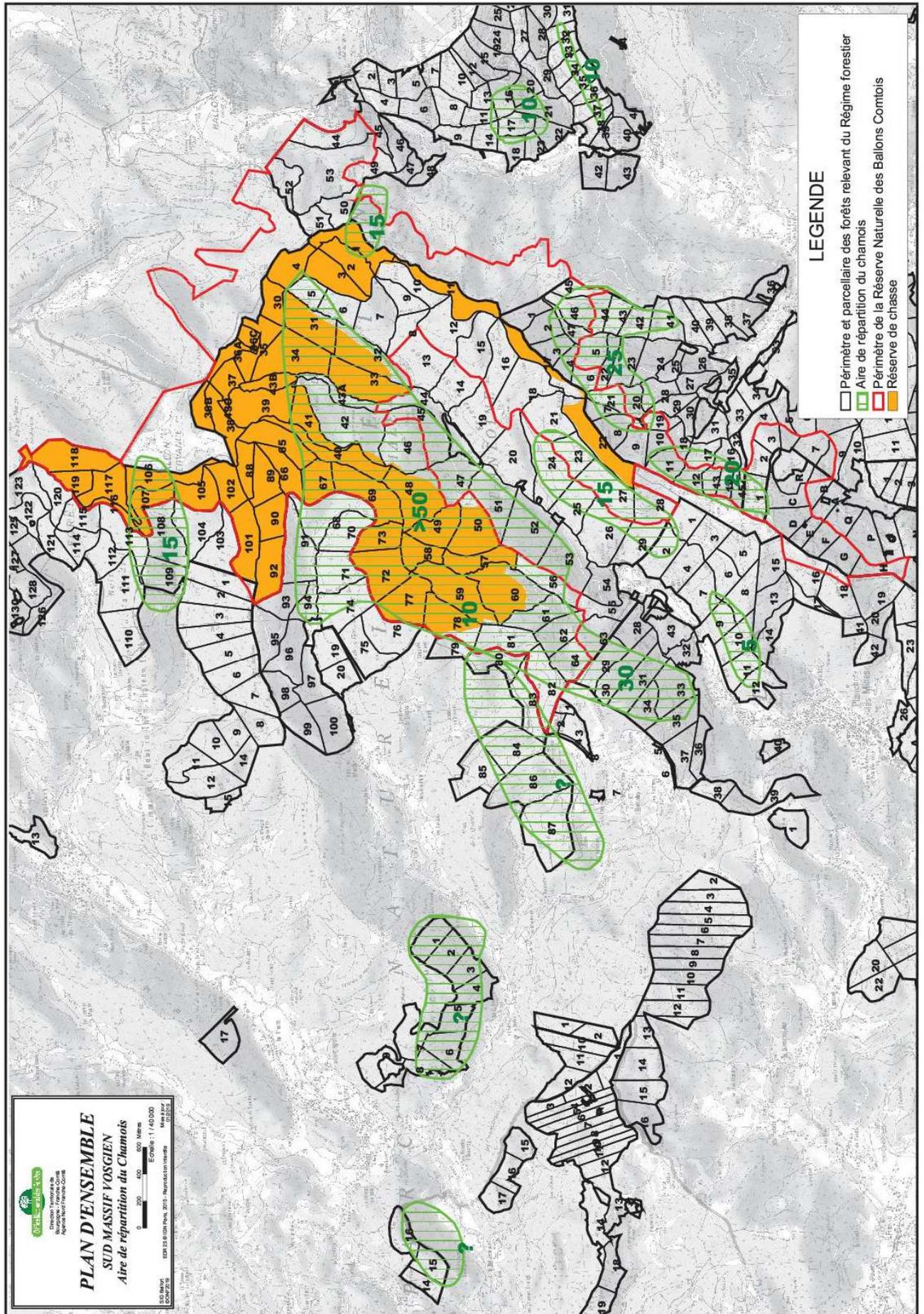
Projet de coupe sur le terrain militaire

Un projet de coupe de 550 épicéas sur le terrain militaire, hors zone pâturée, est évoqué par les gestionnaires de la RNBC. Il serait financé par un contrat Natura 2000. Ce projet a reçu un accueil favorable par l'USID le 26/10/18. L'AFP et B. Hosatte seront tenus informés des suites de cette action, potentiellement prévue en automne 2019.

2eme fête de la transhumance

La fête de la transhumance s'est bien déroulée, le 7 octobre 2018, à Plancher les Mines. 50 personnes ont suivi les vaches au départ de la chaume, 300 personnes étaient présentes à l'arrivée. 150 repas ont été vendus !

Annexe 2 – Estimation chiffrée de l'aire de répartition du chamois par l'ONF



Annexe 3 – Listing de diffusion du cahier des charges de manifestations sportives par la DREAL BFC

LISTE extraite de l'annuaire des fédérations sportives du ministère des sports

Académie des sports	SPORT VISION ASSOCIES 18 rue de la Pépinière 75008 PARIS	lme@sport-vision.fr	http://www.academie-sports.com
Agence pour l'éducation par le sport	27, rue de Maubeuge 75009 PARIS	contact@apels.org	http://www.apels.org
Fédération française d'athlétisme	33 avenue Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13	ffa@athle.org	www.athle.com
Fédération française des clubs alpins et de montagne	24 avenue de Laumière 75019 PARIS	directeur@ffcam.fr	http://www.clubalpin.com
Fédération française de course d'orientation	15 Passage des Mauxins 75019 PARIS	contact@fforientation.fr	www.fforientation.fr
Fédération française de cyclisme	Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines 1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	info@ffc.fr	www.ffc.fr
Fédération française de cyclotourisme	12 rue Louis Bertrand CS 80045 94207 IVRY-SUR-SEINE CEDEX I	info@ffct.org	info@ffct.org
Fédération française de la montagne et de l'escalade	8/10 quai de la Marne 75019 PARIS	dtn@ffme.fr	www.ffme.fr
Fédération française de motocyclisme	74 avenue Parmentier 75011 PARIS	ffm@ffmoto.com	www.ffmoto.org
Fédération française omnisports des personnels de l'éducation nationale de la jeunesse et sports	Maison des sports de Touraine Rue de l'Aviation 37210 PARCAY-MESLAY	contact@2fopen.com	http://www.2fopen.com
Fédération française de la randonnée pédestre	64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS	direction@ffrandonnee.fr	www.ffrandonnee.fr
Fédération française de ski	50 rue des Marquissats BP 2451 74011 ANNECY CEDEX	contact@ffs.fr	www.ffi.fr
Fédération française des sports de traîneau, de ski/vtt joëring et de canicross	Les Lacous 15300 CHAVAGNAC	antoineffst@orange.fr	ffst.info
Fédération française sports pour tous	12 place Georges Pompidou 93160 NOISY-LE-GRAND	info@sportspourtous.org	http://www.sportspourtous.org
Fédération française du sport universitaire	108 avenue de Fontainebleau 94270 LE-KREMLIN-BICETRE	federation@sport-u.com	http://www.sport-u.com
Fédération nationale du sport en milieu rural	1 rue Sainte-Lucie 75015 PARIS	federation@sport-rural.fr	http://www.fnsmr.org
Fédération sportive des ASPTT	5 rue Maurice Grandcoing 94200 IVRY-SUR-SEINE	contact@asptt.com	http://www.asptt.com
Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique	277 rue Saint-Jacques 75240 PARIS CEDEX 05	ugsel@ugsel.org	http://www.ugsel.org
Fédération sportive et culturelle de France	22 rue Oberkampf 75011 PARIS	direction@fscf.asso.fr	http://www.fscf.asso.fr
Union française des œuvres laïques d'éducation physique	3, rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07	avrignaud.laligue@ufolep-usep.fr	www.ufolep.org
Union sportive de l'enseignement du premier degré	3 rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07	hrichard.laligue@ufolep-usep.fr	http://www.usep.org
Union nationale sportive Léo Lagrange	150 rue des Poissonniers 75883 PARIS CEDEX 18	union.sportive@leolagrange.org	http://www.leolagrange-sport.org
Union nationale du sport scolaire	13, rue Saint-Lazare 75009 PARIS	dn@unss.org	http://www.unss.org/
Union nationale des clubs universitaires	complexe sportif Albert Batteux 150 rue François Joseph Gossec 34070 MONTPELLIER	secretariat@uncu.fr	www.uncu.fr

Annexe 4 – Compte rendu de réunion portant sur le schéma d'organisation des fréquentations

DATE REUNION	LIEU	OBJET
29 mai 2018	Espace Nature Culture Château-Lambert	Echanges autour du projet de révision de l'arrêté préfectoral de schéma d'organisation des activités de loisirs dans la RNBC

Présents : Olivier CLAUDE (Directeur du PNRBV), Sébastien COULETTE (PNRBV, gestionnaire de la RNBC), François ROLLIN (Directeur de l'agence NFC ONF), Lydie LALLEMENT (ONF, gestionnaire de la RNBC), Laurent SARAZIN (Technicien sentier, CD90), Benoit PERRIN (technicien régie du Ballon d'Alsace), Katia VIDBERG (technicienne sentier, CD70), Karine TISSOT (Directrice de la Planche des Belles Filles, CD70), Jean Roland CLAUDE (technicien station de la Planche des Belles Filles, CD70).

Absents excusés : Jean Marc FONTAINE (Directeur SMIBA), Sophie SKRZYPCZAK (CD70)

Le schéma d'organisation des activités est une obligation fixée par le décret de création de la réserve. Le premier arrêté a été pris en 2005. Plusieurs modifications ont eu lieu depuis ; il convient de les prendre en compte dans un nouvel arrêté. En parallèle, les panneaux d'information de la réserve doivent être remplacés courant 2018. Ces panneaux doivent intégrer la carte des sentiers autorisés par ce schéma. Le délai de révision de ce schéma s'appuie en particulier sur ce dernier point.

↳ En référence à la « carte de travail actualisée des sentiers de randonnées sur la RNBC »

Point sur les sentiers indiqués comme débalisés entre 2005 et 2018 :

- Sentier des mulets sous le Ballon de Servance : le débalisage est acté par le CD70 pour des raisons de sécurité.
- Sentier rond jaune à proximité de la goutte des saules : le débalisage est acté ; par contre, physiquement ce sera fait dans l'été 2018.
- Sentiers rond jaune au Ballon d'Alsace : c'est acté et fait physiquement depuis quelques années.
- Liaison raquette entre démineurs et Grande Goutte : acté et débalisé par le SMIBA il y a quelques années.
- Sentier rond rouge sous le Querty : acté et débalisé par le Coderando il y a quelques années.

En conclusion tous les sentiers en jaune sur cette carte peuvent donc être retirés définitivement du schéma d'organisation des activités.

Point sur les sentiers identifiés en rouge sur la carte, non identifiés dans l'arrêté de 2005

- Piste verte de la Planche : existe depuis longtemps ; et nécessaire au fonctionnement de la station ; à maintenir dans le schéma 2018 ; Ce tracé ne concerne pas la convention de passage avec l'ONF car se trouve sur le terrain de la commune de Lepuix.
- Petite liaison dans la piste rouge, sur le replat : sert au départ d'aire de stockage de neige ; damé un peu à la demande des skieurs car ça permet de faire une petite boucle avec peu de relief ; souhait de la maintenir exprimé par la régie du Ballon. Les gestionnaires de la réserve expriment leurs craintes que de nouvelles petites liaisons puissent se créer encore à l'avenir. Cependant ce tronçon sera maintenu dans la proposition d'actualisation de 2018.
- Piste verte et liaison verte bleu près du démineur : probablement un oubli car existent depuis longtemps ; nécessaire au bon fonctionnement de la station ; à maintenir dans le schéma 2018.

Pour ces deux derniers points, il conviendra également de bien les identifier dans la convention de passage avec l'ONF lors du prochain renouvellement.

- Tracé aire de jeux au démineur : a priori n'existait pas dans cette configuration en 2005. Le tracé se trouve vraiment très près du périmètre mais tout de même à l'intérieur. Les gestionnaires souhaiteraient que le tracé puisse être réajusté pour être sorti du périmètre de la réserve. La régie du SMIBA vérifie la faisabilité. A priori à sortir du schéma 2018.

↳ Thème de la cohabitation ski/raquette sur les pistes de ski

Les deux stations évoquent les produits de parcours raquette qu'ils proposent aux touristes et qui sont spécifiquement aménagés et balisés pour l'activité raquette.

Par contre, il existe un public, souvent local, de randonneurs, qui utilise les sentiers de randonnée estivaux à raquette en hiver. Il y a notamment beaucoup de sentiers piétons qui partent des villages du Territoire de Belfort et qui finissent en cul-de-sac sur les pistes de ski de fond. C'est pour ce public qu'il est nécessaire d'acter une position. Et la cohabitation semble pour beaucoup de raisons évoquées en séance (notamment la nécessité de ne pas créer de nouveaux itinéraires hivernaux en faveur de la quiétude) le meilleur compromis. Cette cohabitation s'impose dans le sens où la canalisation des flux de raquetistes locaux ne peut se faire, sur les parties hautes, que via les pistes de ski de fond (pas d'existence d'autres sentiers).

Le CD 70 et le CD 90 proposent de faire le point sur les différents accès piétons qui arrivent sur les pistes de ski et sur la signalétique qui pourrait être mise en place à ces carrefours.

La régie du Ballon d'Alsace s'interroge sur la faisabilité de cette cohabitation dans un secteur très précis de forte pente au ballon d'alsace ; le tracé raquette qui avait été défini en 2005 est à nouveau évoqué. La possibilité de mettre en place un tracé parallèle à destination des raquettes, mais très proche du tracé de la piste de ski (à l'inverse du tracé de 2005) est évoqué. L'avis des gestionnaires est requis sur ce point.

En conclusion, si toutes les parties sont d'accord pour mieux organiser la cohabitation piéton / ski de fond, un travail de terrain, à l'initiative des départements, reste encore à faire pour décider d'aménagements : localisation de panneaux, aménagement de tronçons raquette parallèle aux pistes de ski...

↳ Thème des projets de nouveaux balisages

- Le CD70 a présenté plusieurs projets de parcours VTT et raquettes au dernier comité fin 2017. Ces projets sont d'ailleurs à finaliser sur le terrain. Il n'y a pas d'autres projets en attente.
- Sur le Territoire de Belfort, la maison du tourisme du Ballon d'Alsace souhaiterait pouvoir proposer des parcours VTT au départ du sommet du Ballon d'Alsace. L'idée est d'utiliser les itinéraires balisés existants et de ne pas en créer de nouveaux. Des parcours ont été tracés sur papier par « balisage90 », mais sont pour le moment toujours en réflexion et attente de validation au CD90.

La canalisation de ce public et l'organisation de cette activité est nécessaire à la vue de la demande croissante en lien avec le développement du VTT électrique. Toutefois, comme pour les projets qui ont été mis en place sur la Haute Saône, les gestionnaires de la réserve sont plutôt défavorables au passage dans la réserve. Certains secteurs pressentis pour ces parcours, sur des pistes de ski de fond (zones tourbeuses/piste rouge) paraissent même complètement incompatibles à la vue de la sensibilité des sols. Certains parcours en aller-retour ou au départ de la Haute-Saône paraissent complètement déconnectés du Ballon d'Alsace. L'ensemble de ce projet doit également s'intégrer dans le projet d'OGS du Ballon d'Alsace. Et l'ONF qui représente le propriétaire est plutôt négatif par rapport à ce projet sur la partie en réserve. Il est donc conclu d'essayer d'orienter le projet vers l'extérieur de la réserve.

↳ A noter concernant le VTT électrique :

- Une location doit être mise en place au Ballon d'Alsace. Et a priori une location doit ou est mise en place à Plancher les Mines (société « Ballons Comtois »).
- Une borne de recharge électrique pour vélo et voiture est en place au démineur. La station de la planche n'est pas encore équipée.

En conclusion, sur la base de cette rencontre, les gestionnaires présenteront la révision du schéma d'organisation des fréquentations au prochain comité consultatif du 04 juillet 2018.

Annexe 5 – Arrêté préfectoral portant sur le schéma d'organisation des fréquentations



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement*

Service Biodiversité, Eau, Patrimoine

ARRETE n° 70 - 2018-10-25-002
portant modification au schéma d'organisation des fréquentations hivernales et estivales
dans le périmètre de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois (arrêté
PREF/D2/R/2005 n°15 du 17 mai 2005).

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vu le décret n°2002-962 du 4 juillet 2002 portant création de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois et notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté PREF/D2/R/2005 n° 15 du 17 mai 2005 approuvant le schéma des fréquentations hivernales et estivales dans le périmètre de la réserve naturelle des ballons comtois sur le territoire des communes de Plancher-les-Mines, Haut-du-Them-Château-Lambert, Miellin, Auxelles-Haut, Lepuix-Gy et Saint-Maurice-sur-Moselle ;

Vu l'article L311-3 du code du sport qui confie au département le développement maîtrisé des sports de nature ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif en date du 4 juillet 2018 ;

Considérant que depuis 2005, date de la première signature du premier arrêté d'organisation des fréquentations de la réserve naturelle des ballons comtois, les conseils départementaux ont rationalisé et fait évoluer l'offre touristique sur ce territoire,

Considérant que l'apparition de nouvelles pratiques sportives et de loisirs entraîne une hausse de fréquentation du site remettant en cause la préservation de l'habitat et de la quiétude du site,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1

Les modifications d'itinéraires du schéma d'organisation des fréquentations hivernales et estivales décrites dans les articles suivants concernent le territoire des communes de Plancher-Les-Mines, Haut-du-Them-Château-Lambert, Miellin, Auxelles-Haut, Lepuix-Gy et Saint-Maurice-Sur-Moselle compris dans le périmètre de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois.

ARTICLE 2

Les modifications introduites dans le schéma d'organisation des fréquentations hivernales et estivales s'appliquent à toutes les activités actuellement constatées sur le territoire (ski de fond, ski de randonnée, raquette, randonnée pédestre, trail, randonnée équestre, pratique du vélo tout terrain, cyclisme, cyclotourisme et vélo à assistance électrique) et toutes les activités touristiques ou sportives nouvelles pouvant entraîner une circulation des personnes dans la réserve.

ARTICLE 3

Le schéma d'organisation des fréquentations sur le territoire de la réserve naturelle nationale s'applique désormais conformément à la carte annexée au présent arrêté.

La circulation des personnes est autorisée :

- sur les sentiers balisés et/ou autorisés.

La circulation des personnes est interdite :

- du 15 décembre au 14 juillet sur l'ensemble du territoire de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois en dehors des itinéraires balisés et/ou autorisés, quel que soit le type d'activité,
- toute l'année dans les zones de protection renforcée des tourbières du Rossely et de Bravouse, quel que soit le type d'activité,
- toute l'année en dehors des itinéraires balisés ou autorisés pour les activités non pédestres c'est-à-dire toute activité à cheval ou utilisant des roues et/ou des roulettes : rollers, trottinettes, skateboard, monocycle, cycles, vélo tout terrain (VTT),
- toute l'année pour les activités ayant recours à des véhicules à moteur.

ARTICLE 4

La modification du balisage ou l'ajout d'un nouveau type de balisage (par exemple ajout de balises VTT sur un sentier pédestre) sont interdits sauf autorisation préfectorale après avis du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale.

ARTICLE 5

Les sentiers balisés et autorisés par le présent arrêté s'imposent comme seuls itinéraires possibles aux organisateurs de manifestation sportive, aux organisateurs de marche professionnelle, aux organisateurs de randonnée accompagnée (commerciale ou non), aux responsables de publication de site internet faisant la promotion de sentiers de randonnée, aux responsables de publication de site internet de randonnée partagée, aux usagers contributeurs de site internet de randonnée partagée.

ARTICLE 6

Ne sont pas soumis à cette réglementation :

- les agents chargés des opérations de police, de surveillance de la réserve,
- les agents chargés d'opération de recherche ou de sauvetage,
- les gestionnaires de la réserve naturelle nationale,
- les agents chargés de la gestion forestière,
- les propriétaires,
- les personnes exerçant leur droit de chasse,
- les exploitants agricoles dans le cadre de leur activité,
- les personnes mandatées par le préfet.

ARTICLE 7

Le non-respect du présent arrêté est passible des sanctions prévues en cas d'infraction à la réglementation d'une réserve naturelle nationale en application de l'article R332-72 du Code de l'Environnement.

ARTICLE 8

La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif auprès de l'autorité administrative, auteur de la décision, ou de son autorité hiérarchique, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

ARTICLE 9

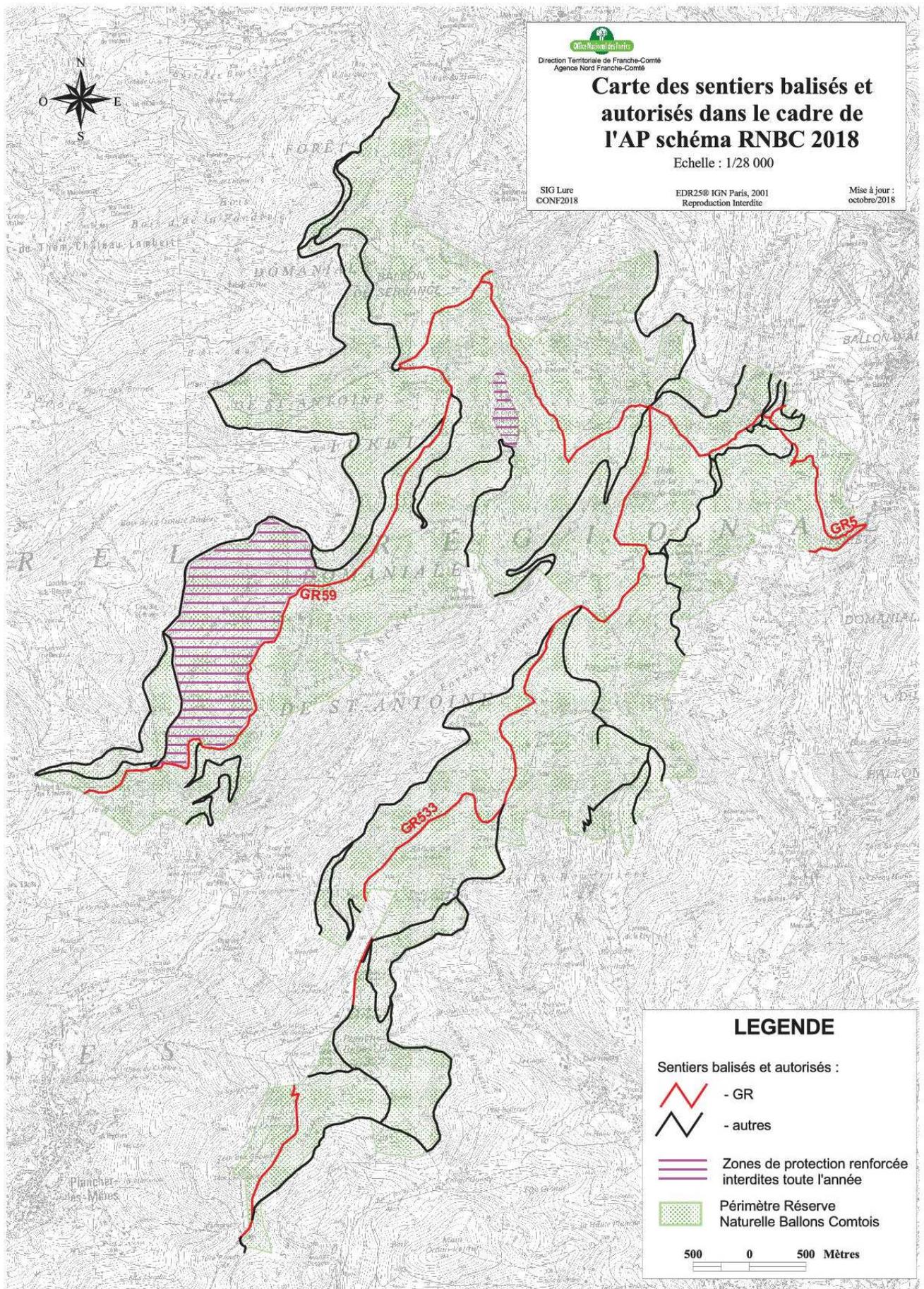
Les Secrétaires généraux des préfectures de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort et des Vosges, le Sous-préfet de Lure, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté, les Directeurs départementaux des Territoires de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort et des Vosges, les commandants des groupements de gendarmerie départementale de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort et des Vosges, les agents assermentés et commissionnés de l'Agence française pour la biodiversité, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, de l'Office national des Forêts, ainsi que les fonctionnaires et agents commissionnés et assermentés à cet effet par le ministre de la transition écologique et solidaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort et des Vosges ; affiché en mairies de Haut-du-Them-Château-Lambert, Miellin, Belfahy, Plancher-Les-Mines, Auxelles-Haut, Lepuix-Gy, Giromagny et Saint Maurice sur Moselle.

Une copie de cet arrêté sera transmise pour information aux présidents des conseils départementaux de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort et des Vosges.

Le Préfet



Ziad KHOURY



Annexe 6 – Compte rendu de réunion portant sur l'accès au public au pistes de ski de fond



<i>DATE REUNION</i>	<i>LIEU</i>	<i>OBJET</i>
06 novembre 2018	Nouveau bâtiment CD70 Planche des belles filles	Echange autour du projet de l'accès du public randonneur piéton sur le domaine skiable

Présents : Sébastien COULETTE (PNRBV, gestionnaire de la RNBC), Lydie LALLEMENT (ONF, gestionnaire de la RNBC), Laurent SARAZIN (Technicien sentier, CD90), Benoit PERRIN (technicien régie du Ballon d'Alsace), Katia VIDBERG (technicienne sentier, CD70), Karine TISSOT (Directrice de la Planche des Belles Filles, CD70), Jean Roland CLAUDE & Théo CLAUDE (techniciens station de la Planche des Belles Filles, CD70).

Absents : Conseil départemental des Vosges

↳ Contexte de cette rencontre :

1. Lors de la réunion du 29 mai 2018, sur le thème de la cohabitation ski/raquette sur les pistes de ski, il avait été dit « *la cohabitation semble pour beaucoup de raisons évoquées en séance le meilleur compromis.* »
2. Ce sujet a été évoqué en comité consultatif de la réserve le 04 juillet 2018. Le compte-rendu fait indique : « *La thématique ski de fond/raquettes est abordée. En effet, les randonneurs et raquetistes empruntent régulièrement mais pour partie les pistes de ski de fond damées. M. COULETTE indique que la mise en place d'une signalétique adaptée, en vue de favoriser la cohabitation, serait nécessaire ; demande formulée depuis de nombreuses années par les gestionnaires de la réserve naturelle. Une réunion de travail a permis de bien avancé sur le sujet. Un travail de terrain reste à faire avec le CD 70 et le SMIBA, à l'automne 2018.* »

Katia Vidberg présente le projet de panneautage qui a été construit lors d'une rencontre de terrain en juin 2018 entre le SMIBA, le CD70 et le CD90.

Benoit Perrin indique avoir participé récemment à un stage juridique où le thème de la circulation des piétons sur les pistes de ski a été évoqué. Il indique qu'il y a des jurisprudences sur le sujet et qu'il n'y a que deux solutions possibles :

- Dévier les itinéraires de randonnée pédestre pour qu'ils ne passent plus par les pistes de ski
- Mettre en place un panneautage pour interdire l'accès des piétons sur les pistes de ski.

Les gestionnaires des deux domaines skiables et les deux représentants des conseils départementaux ne souhaitent donc pas tolérer l'accès des piétons sur les pistes damées en référence à la loi montagne et à la jurisprudence. L'objectif qui est donc désormais retenu est de déconseiller aux activités pédestres d'emprunter les pistes de ski de fond.

Ils souhaitent pour cela mettre en place une signalétique à destination des randonneurs :

- Aux carrefours entre les pistes de ski et les sentiers balisés pour la randonnée pédestre
- Aux départs des pistes de ski coté démineur et côté Planche, aux billetteries
- Aux départs des sentiers de randonnées y compris assez loin du domaine skiable (ballon de Servance, parking de Malvaux, vallée du Rahin, ...)

Le message reste à définir. Il pourrait contenir les termes suivants : « sur sol enneigé, pour des raisons de sécurité, il est interdit d'emprunter à pied les pistes du domaine skiable ». Le texte doit être travaillé et va être soumis à des juristes spécialisés dans les activités hivernales.

Faisant suite à cette rencontre : Mail du mercredi 07/11/2018

Bonjour,

Pour faire suite à notre réunion, j'ai demandé confirmation à notre service juridique : « l'arrêté préfectoral prime bien sur l'arrêté municipal ». Cependant, en fonction des sujets, ils peuvent être complémentaires.

Sans appui législatif quant aux pratiques des activités hivernales, il existe des normes françaises homologuées par l'AFNOR et sur lesquelles nous pouvons nous appuyer même si le degré de précision sur lequel nous étions hier, n'est pas atteint ; et pour cause, il a été choisi une souplesse d'interprétation qui sied aux cas de figures très généraux. L'arrêté communal relatif à la sécurité sur les pistes de fond devra mentionner ces normes pour qu'il devienne « opposable aux tiers ». Donc, en l'absence de toute législation sur ce thème l'arrêté communal mentionnera les normes AFNOR NF S52-101 et NF S52-103. Donc, je pense que, si ce n'était pas le cas actuellement pour chaque commune concernée, il faudrait faire le nécessaire.

Ensuite, comme je viens de récupérer ces normes (elles sont payantes), je vais prendre le temps de les lire et, j'ai d'ores et déjà vu, qu'il existe des panneaux de conformité avec références normatives. Donc à défaut...

Quant aux textes que nous avons envisagés hier, je vous les soumettrai après étude des normes. Benoit les transmettra alors comme convenu à la personne qu'il a vu en formation.

Je vous tiens informé.

Bien cordialement à toutes et tous

Katia VIDBERG

Département de la Haute-Saône

Direction du Développement, de l'Aménagement
et de la Coopération Territoriale

Service de l'Attractivité Territoriale

Cellule itinérance-PDIPR

23 rue de la Préfecture - BP 20349

70 006 VESOUL Cedex

Tél : 03.84.95.77.17

Annexe 7 – Compte rendu de réunion portant l'entretien des pistes de ski de fond au Ballon d'Alsace



<i>DATE REUNION</i>	<i>LIEU</i>	<i>OBJET</i>
15 octobre 2018	Ballon d'Alsace Forêt Domaniale du Ballon d'Alsace Forêt Domaniale Saint-Maurice & Bussang	Entretien des pistes de ski de fond sur le secteur du Ballon d'Alsace

Présents : Lydie LALLEMENT (ONF, gestionnaire de la RNBC), Fabien KILQUE (ONF, représentants le propriétaire & gestionnaires des forêts, représentant Renaud LANGOLF pour la partie 88), Benoit PERRIN (responsable de la régie « destination Ballon d'Alsace »), Emilien HANTZ (technicien de la régie)

Pour information :

- M. Humberclaude n'a finalement pas encore été nommé sur le poste de M. Nagelein pour la gestion et sécurisation des pistes. A noter que Jean-Marc FONTAINE est toujours directeur à la fois du SMIBA et de la régie « destination ballon d'Alsace ». La présidente du SMIBA a démissionnée récemment de son poste.
- Aucun investissement n'est prévu sur les pistes prochainement ; donc aucune intervention (type remise en état des revers d'eau comme évoqué en 2017) n'est prévue prochainement dans la réserve.
- La barrière au bout du parking du démineur a été cassée. Le SMIBA s'interroge sur le fait de remplacer cette barrière par des blocs de pierre. **Question posée à l'ONF sur les besoins en circulation sur cette piste ??**
- Pour la saison 2018-2019, la circulation des skieurs va être modifiée au départ du démineur. L'encaissement des forfaits se fera au point accueil/information. La cabane servira seulement de point de contrôle par un pisteur. Le damage (entrée des skieurs) ne se fera plus du bout du parking des démineurs. Donc ne passera plus devant le panneau RNBC.

Marquage des bois dangereux en bord de pistes de ski :

En référence à l'article n°6 de l'arrêté n°1293 du 3 juin 2005, et sur l'initiative du SMIBA, une visite de terrain a été organisée entre l'ONF, les gestionnaires de la RNBC et le SMIBA en vue de « sécuriser » les pistes de ski de fond par le repérage d'arbres à abattre le long du linéaire de pistes.

Liste des arbres observés :

Ci-dessous la liste des arbres **martelés**, en FD du Ballon d'Alsace et de Saint Maurice et Bussang, et destinés à être coupés puis **laissés sur place**. Ces arbres ont été marqués d'une croix bleue.

Certains arbres ont été marqués d'une **flèche bleue**. Cela signifie qu'une action d'élagage est prévue. Le SMIBA a acquis cette compétence et peut désormais mettre en œuvre cette technique. Il est convenu que si lors de son passage, le SMIBA observe d'autres branches cassées en suspension au-dessus ou en bordure de piste, ils interviendront, même si l'arbre n'a pas été désigné ce jour.

Action	Essence	Diamètre	Remarques	Localisation
Coupe	HET	30		90
Coupe	HET	45		90
Coupe	SOR	30	Sec	90
Coupe	HET	35	Dépérissant ; déjà marqué croix bleue	90
Coupe	EPC		Vieux sec ; déjà marqué croix orange	90
Coupe	EPC	40	Scolyté récent	90
Coupe	EPC	50	Vieux sec	90
Coupe	ER	10	Dépérissant au-dessus de la piste	90

Coupe	Feuillus	25	sec	90
Coupe	EPC	65	Sec pourri au pied, bordure de piste	90 (intégrale)
Coupe	HET	40	Pourri au pied, vieille marque de martelage	90
Coupe	EPC	50	Sec entier	90
Coupe	EPC	25	Sec entier	90
Coupe	EPC	15	Sec	90
Coupe	EPC	50	Sec ; bordure ancien sentier triangle bleu ; serviront à fermer le sentier	90
Coupe	EPC	55	Dépérissant, scolyté récent ; bordure ancien sentier triangle bleu ; serviront à fermer le sentier	90
Coupe	HET	35	Sec ; coupe haute	90 bord de piste bleu
Coupe	EPC	50	Dépérissant scolyté récent	90 bord piste verte
	TOTAL	18	Dont 3 déjà identifiés les années précédentes	

élagage	HET	50	Branche sèche	88
élagage	HET		Branche cassée au-dessus du panneau FIBRE tétras	90 col 1078
élagage	HET	40	Branche cassée	90
élagage	HET	30	Branche cassée	90
élagage	HET	60	Branche cassée	90

Discussions :

Largeur de la piste verte

Benoit Perrin désigne 2 épicéas en sortie de piste verte (FD Ballon d'Alsace) qui lui semblent gênant pour la circulation de la dameuse. Il souhaiterait que l'on en coupe au moins un.

D'un point de vue sécurité pour les skieurs, ces deux arbres ne semblent pas dangereux (avis partagé par tous les participants de la tournée).

Les gestionnaires de la réserve indiquent qu'ils ne souhaitent pas que ce soit la forêt qui s'adapte au matériel. Pour mémoire, la dameuse a été changé récemment pour un modèle 20 cm plus large (Cf. Compte rendu 2017).

Avec l'accord du propriétaire forestier, il est retenu de ne pas couper ces 2 arbres.

Question liée au schéma

Concernant l'espace ludique qui entre de quelques mètres dans le périmètre de la réserve, il est prévu de ne plus damer à cet endroit et de rassembler le public sur un espace plus restreint au centre de l'espace ludique. Ce secteur servira toujours de carrière à neige.



OFFICE NATIONAL DES FORETS

Agence Nord Franche-Comté
3 rue Parmentier - BP 14
70201 LURE Cedex

Téléphone :
03 84 30 09 78
Télécopie :
03 84 62 96 19

PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Espace Nature Culture
Château-Lambert
70440 HAUT-DU-THEM CHATEAU-LAMBERT

Téléphone :
03 84 20 49 84